

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Auteur collectif - Revue
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1949-2003
Collation	167 vol.
Nombre de volumes	167
Cote	INDNAT
Sujet(s)	Industrie
Note	Numérisation effectuée grâce au prêt de la collection complète accordé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.)
Notice complète	https://www.sudoc.fr/039224155
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT
LISTE DES VOLUMES	
	1949, n° 1 (janv.-mars)
	1949, n° 2 (avril-juin)
	1949, n° 3 (juil.-sept.)
	1949, n° 4 (oct.-déc.)
	1949, n° 4 bis
	1950, n° 1 (janv.-mars)
	1950, n° 2 (avril-juin)
	1950, n° 3 (juil.-sept.)
	1950, n° 4 bis
	1951, n° 1 (janv.-mars)
	1951, n° 2 (avril-juin)
	1951, n° 3 (juil.-sept.)
	1951, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° 1 (janv.-mars)
	1952, n° 2 (avril-juin)
	1952, n° 3 (juil.-sept.)
	1952, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° spécial
	1953, n° 1 (janv.-mars)
	1953, n° 2 (avril-juin)
	1953, n° 3 (juil.-sept.)
	1953, n° 4 (oct.-déc.)
	1953, n° spécial
	1954, n° 1 (janv.-mars)
	1954, n° 2 (avril-juin)
	1954, n° 3 (juil.-sept.)
	1954, n° 4 (oct.-déc.)
	1955, n° 1 (janv.-mars)

	1955, n° 2 (avril-juin)
	1955, n° 3 (juil.-sept.)
	1955, n° 4 (oct.-déc.)
	1956, n° 1 (janv.-mars)
	1956, n° 2 (avril-juin)
	1956, n° 3 (juil.-sept.)
	1956, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° 2 (avril-juin)
	1957, n° 3 (juil.-sept.)
	1957, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° spécial (1956-1957)
	1958, n° 1 (janv.-mars)
	1958, n° 2 (avril-juin)
	1958 n° 3 (juil.-sept.)
	1958, n° 4 (oct.-déc.)
	1959, n° 1 (janv.-mars)
	1959, n° 2 (avril-juin)
	1959 n° 3 (juil.-sept.)
	1959, n° 4 (oct.-déc.)
	1960, n° 1 (janv.-mars)
	1960, n° 2 (avril-juin)
	1960, n° 3 (juil.-sept.)
	1960, n° 4 (oct.-déc.)
	1961, n° 1 (janv.-mars)
	1961, n° 2 (avril-juin)
	1961, n° 3 (juil.-sept.)
	1961, n° 4 (oct.-déc.)
	1962, n° 1 (janv.-mars)
	1962, n° 2 (avril-juin)
	1962, n° 3 (juil.-sept.)
	1962, n° 4 (oct.-déc.)
	1963, n° 1 (janv.-mars)
	1963, n° 2 (avril-juin)
	1963, n° 3 (juil.-sept.)
	1963, n° 4 (oct.-déc.)
	1964, n° 1 (janv.-mars)
	1964, n° 2 (avril-juin)
	1964, n° 3 (juil.-sept.)
	1964, n° 4 (oct.-déc.)
	1965, n° 1 (janv.-mars)
	1965, n° 2 (avril-juin)
	1965, n° 3 (juil.-sept.)
	1965, n° 4 (oct.-déc.)
	1966, n° 1 (janv.-mars)
	1966, n° 2 (avril-juin)
	1966, n° 3 (juil.-sept.)
	1966, n° 4 (oct.-déc.)
	1967, n° 1 (janv.-mars)
	1967, n° 2 (avril-juin)
	1967, n° 3 (juil.-sept)

	1967, n° 4 (oct.-déc.)
	1968, n° 1
	1968, n° 2
	1968, n° 3
	1968, n° 4
	1969, n° 1 (janv.-mars)
	1969, n° 2
	1969, n° 3
	1969, n° 4
	1970, n° 1
	1970, n° 2
	1970, n° 3
	1970, n° 4
	1971, n° 1
	1971, n° 2
	1971, n° 4
	1972, n° 1
	1972, n° 2
	1972, n° 3
	1972, n° 4
	1973, n° 1
	1973, n° 2
	1973, n° 3
	1973, n° 4
	1974, n° 1
	1974, n° 2
	1974, n° 3
	1974, n° 4
	1975, n° 1
	1975, n° 2
	1975, n° 3
	1975, n° 4
	1976, n° 1
	1976, n° 2
	1976, n° 3
	1976, n° 4
	1977, n° 1
	1977, n° 2
	1977, n° 3
	1977, n° 4
	1978, n° 1
	1978, n° 2
	1978, n° 3
	1978, n° 4
	1979, n° 1
	1979, n° 2
	1979, n° 3
	1979, n° 4
	1980, n° 1
	1982, n° spécial

	1983, n° 1
	1983, n° 3-4
	1983, n° 3-4
	1984, n° 1 (1er semestre)
	1984, n° 2
	1985, n° 1
	1985, n° 2
	1986, n° 1
	1986, n° 2
	1987, n° 1
	1987, n° 2
	1988, n° 1
	1988, n° 2
	1989
	1990
	1991
	1992
	1993, n° 1 (1er semestre)
	1993, n° 2 (2eme semestre)
	1994, n° 1 (1er semestre)
	1994, n° 2 (2eme semestre)
	1995, n° 1 (1er semestre)
	1995, n° 2 (2eme semestre)
	1996, n° 1 (1er semestre)
	1997, n° 1 (1er semestre)
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
	1998, n° 4 (4e trimestre)
	1999, n° 2 (2e trimestre)
	1999, n° 3 (3e trimestre)
	1999, n° 4 (4e trimestre)
	2000, n° 1 (1er trimestre)
	2000, n° 2 (2e trimestre)
	2000, n° 3 (3e trimestre)
	2000, n° 4 (4e trimestre)
	2001, n° 1 (1er trimestre)
	2001, n° 2-3 (2e et 3e trimestres)
	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
	2002, n° 2 (décembre)
	2003 (décembre)

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Volume	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1997

Collation	1 vol. (30 p.) : fotogr. ; 30 cm
Nombre de vues	32
Cote	INDNAT (159)
Sujet(s)	Industrie
Thématique(s)	Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/09/2025
Date de génération du PDF	08/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT.159

Note d'introduction à [l'Industrie nationale \(1947-2003\)](#)

[L'Industrie nationale](#) prend, de 1947 à 2003, la suite du [Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publié de 1802 à 1943 et que l'on trouve également numérisé sur le CNUM. Cette notice est destinée à donner un éclairage sur sa création et son évolution ; pour la présentation générale de la Société d'encouragement, on se reportera à la [notice publiée en 2012 : « Pour en savoir plus »](#)

[Une publication indispensable pour une société savante](#)

La Société, aux lendemains du conflit, fait paraître dans un premier temps, en 1948, des [Comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publication trimestrielle de petit format résumant ses activités durant l'année sociale 1947-1948. À partir du premier trimestre 1949, elle lance une publication plus complète sous le titre de [L'Industrie nationale. Mémoires et comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#).

Cette publication est différente de l'ancien [Bulletin](#) par son format, sa disposition et sa périodicité, trimestrielle là où ce dernier était publié en cahiers mensuels (sauf dans ses dernières années). Elle est surtout moins diversifiée, se limitant à des textes de conférences et à des rapports plus ou moins développés sur les remises de récompenses de la Société.

[Une publication qui reflète les ambitions comme les aléas de la Société d'encouragement](#)

À partir de sa création et jusqu'au début des années 1980, [L'Industrie nationale](#) ambitionne d'être une revue de référence abordant, dans une sélection des conférences qu'elle organise — entre 8 et 10 publiées annuellement —, des thèmes extrêmement divers, allant de la mécanique à la biologie et aux questions commerciales, en passant par la chimie, les différents domaines de la physique ou l'agriculture, mettant l'accent sur de grandes avancées ou de grandes réalisations. Elle bénéficie d'ailleurs entre 1954 et 1966 d'une subvention du CNRS qui témoigne de son importance.

À partir du début des années 1980, pour diverses raisons associées, problèmes financiers, perte de son rayonnement, fin des conférences, remise en question du modèle industriel sur lequel se fondait l'activité de la Société, [L'Industrie nationale](#) devient un organe de communication interne, rendant compte des réunions, publiant les rapports sur les récompenses ainsi que quelques articles à caractère rétrospectif ou historique.

La publication disparaît logiquement en 2003 pour être remplacée par un site Internet de même nom, complété par la suite par une lettre d'information.

Commission d'histoire de la Société d'Encouragement,

Juillet 2025.

Bibliographie

Daniel Blouin, Gérard Emptoz, [« 220 ans de la Société d'encouragement »](#), Histoire et Innovation, le carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement, en ligne le 25 octobre 2023.

Gérard EMPTOZ, [« Les parcours des présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des années 1920 à nos jours. Deuxième partie : de la Libération à nos jours »](#), Histoire et Innovation, carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en ligne le 26 octobre 2024.

Second semestre 1997 / Premier semestre 1998

S. E. I. N.
Bibliothèque

L'Industrie Nationale

Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale



Fondée en 1801
Reconnue d'utilité publique en 1824

**Publication sous la direction de M. Jean-Pierre Billon
Vice-Président de la Société**

Les textes paraissant dans *L'Industrie Nationale* n'engagent pas la responsabilité de la société quant aux opinions exprimées par les auteurs.

Abonnement annuel : 100 Frs

ISSN : 0019 - 9133

Sommaire

Page 4

L'éditorial du président

Page 6

La cérémonie des Chaptal 1997

Page 12

Les Montgolfier 1997

Page 23

Henri Normant

Page 24

Paul Lacombe

Page 25

Raymond Paul

Page 26

La S.E.I.N. et le droit associatif français

Page 29

Les médailles de l'industrie

Nouvelle série

Second semestre 1997

Premier semestre 1998



VOUS CHERCHEZ DES SALLES

POUR VOS CONFÉRENCES,

POUR VOS SÉMINAIRES,

POUR VOS RÉUNIONS DE TRAVAIL,

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (SEIN) met à la disposition d'associations ou d'entreprises poursuivant des objectifs compatibles avec son objet social et son souci de promouvoir l'industrie nationale dix salles équipées pour des conférences ou des réunions de travail, notamment :

- Salle Louis Lumière, 170 m², 120 places
- Salle Chaptal, 85 m², 70 places
- Salle des Trois Consuls, 55 m², 35 places
- Bibliothèque, 50 m², 25 places (tour de table)
- Salle Montgolfier, 35 m², 25 places
- Salle Freyssinet, 30 m², 15 places (tour de table)
- Salle Perret, 38 m², 15 places (tour de table)
- Salle Eiffel, 39 m², 20 places (tour de table)

EN PLEIN COEUR DE PARIS...

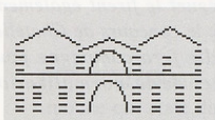
4, place Saint-Germain des Prés
75006 Paris

Tél. : 01 44 39 20 50

Télécopie : 01 42 84 17 73

Editorial

Bernard Mousson



La ligne de conduite adoptée depuis près de deux cents ans par la Société est d'être apolitique et indépendante : elle l'a toujours été, elle doit le rester ! Née sous le Consulat, grâce aux souscriptions à fonds perdus de neuf cents citoyens, elle a poursuivi ses actions sous les Empires et les Monarchies, ainsi que sous toutes les Républiques, en bonne intelligence avec les gouvernements lorsqu'ils n'avaient pas la prétention de tout régenter jalousement seuls.

Les entreprises sont également apolitiques, d'ailleurs elles n'ont pas le choix. Comme producteurs, fournisseurs ou clients, elles travaillent sous toutes les latitudes, dans des Etats, qui vivent sous des régimes politiques très différents. Elles doivent s'en accommoder ou renoncer à figurer dans les pays, où les conditions économiques ou morales ne sont pas vivables ou acceptables.

L'abstraction idéologique serait pour elle un piège mortel. L'entreprise n'est donc ni collectiviste même si elle est une collectivité, ni libérale, même si elle a un besoin vital de liberté responsable. Elle est spontanément et fondamentalement pragmatique, concrète et réaliste. Ce qui ne signifie pas que l'entreprise doit jouer la "grande muette". Il est de même de son devoir de dire haut et clair,

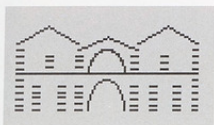
ce qui l'entrave concrètement, ce qui l'asphyxie et obtenir de mieux respirer.

Vincent de Gournay n'a jamais enseigné un «laissez faire, laissez passer» abstrait et vague. Il était, ainsi que son élève et émule Turgot, trop concret et réaliste pour dire de telles généralités, qui d'ailleurs n'auraient pas été comprises à l'époque. L'un comme l'autre ont dit — et ce n'est pas la même chose : « Supprimez les corporations qui empêchent des entreprises nouvelles de se créer !! ». Ils ont ajouté : « Supprimez les octrois, pour que les marchandises circulent d'une ville à l'autre !! ». C'est le mérite de la Révolution libérale de 1789, de l'avoir fait.

Les entreprises disent aujourd'hui : « Le garrot toujours plus serré des réglementations tatillonnes est néfaste à l'emploi industriel, il nous étouffe, sans profit pour personne ». Ce garrot tue effectivement la majorité d'entr'elles dès leur naissance et livre les autres affaiblies au combat concurrentiel international ou à l'appétit insatiable des prédateurs d'entreprises. « C'est nous qui avons mis en place la plupart des lois sur le commerce et l'industrie, ajoutent les entreprises, ce sont seulement les réglementations absurdes ou mesquines qui doivent être supprimées !! ».

En France, il faut faire vite, il est plus tard que l'on ne le croit !!

La cérémonie des Chaptal



Après avoir salué les récipiendaires et les invités, le Président Bernard Mousson, a souligné que la Société doit son existence aux souscriptions à fonds perdus de neuf cents fondateurs. « A côté des grands, des riches et des puissants, il y a eu les centaines de Français anonymes et enthousiastes, qui se sont parfois cotisés à plusieurs pour prendre une souscription, comme le firent les professeurs d'une école de l'Isère. Tous étaient convaincus que l'Industrie est une grande cause nationale, primordiale pour la France. Ils avaient raison : si les Français ont atteint l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde et un pouvoir d'achat important, c'est bien grâce aux industries qui ont été créées ! J'aimerais que nos contemporains s'en souviennent et soutiennent les entreprises et leurs chefs : si cet oubli persiste, il sera fatal à nos descendants.

« La Société a créé, en France, la première galerie d'exposition de modèles industriels, la première bibliothèque industrielle et technique, le premier laboratoire d'essai. Elle a mis en place la première veille technologique pour provoquer des transferts. Elle a contribué très largement aux premières expositions universelles. La productivité et les économies d'énergie ont été dès 1801, ses préoccupations principales.

« Jacquard a reçu d'elle 3.000 F or, pour réaliser son fameux métier à tisser ; d'autres ont reçu des sommes aussi importantes pour d'autres projets. Elle a aidé l'émergence de l'industrie des colorants, celle de la photographie, de l'émaillage, de la galvanoplastie, celle de la métrologie, de la mécanique. Le nombre de machines et outillages aidés a été considérable, notamment pour l'agriculture, le textile, la métallurgie.

« Elle a soutenu par des bourses les recherches d'Appert, de Beau de Rochas, de Pasteur, des Curie. Il est vrai que pour ces derniers, un Becquerel présidait la Société. Louis de Broglie sera le dernier à recevoir une aide importante.

« Elle a aidé au développement des Ecoles de commerce, d'ingénieurs et de techniciens de métier. Elle a fondé la Société pour la protection des apprentis. Elle a lancé, vers 1850, les premières campagnes pour l'hygiène et la sécurité dans les ateliers, mais aussi pour l'emploi des handicapés, la promotion ouvrière, l'aide aux chômeurs.

« Elle amplifiera son action bénévole en suscitant une quinzaine de Sociétés Industrielles indépendantes en province, dont la plus célèbre est la Société Industrielle de Mulhouse. Elles se coordonneront en Union.

« Tout ceci et bien d'autres actions ont été possibles, grâce aux souscriptions privées et industrielles, aux dons et legs privés qui ont soutenu la poursuite de sa mission après

l'épuisement des fonds des premières souscriptions individuelles. Ainsi, Floris Osmond qui avait reçu une aide importante en 1897, remercia la Société de sa réussite par un legs en 1912. Beaucoup d'autres, comme Christofle, Lebon, Gilbert, Gaumont ou Bréguet le firent également. Entre les deux guerres, c'est avec le concours de Chatelier et de la famille Michelin, qu'elle fera campagne pour l'introduction du taylorisme et de la normalisation industrielle.

« La guerre et l'occupation ont engendré un corps de gestionnaires des pénuries industrielles. Cette administration de culture dirigiste survivra, à la fin des restrictions, en reprenant à son compte, avec l'argent public, nombre des actions d'émulation de la Société. Les Dautry, Detoef, Rocard, Caquot, Rueff ont vécu ici cette mutation, adaptant les actions de la Société, spoliée par l'inflation, dans une économie redevenue prospère mais toujours dirigée.

« Aujourd'hui le point crucial est un chômage structurel important, dû à la désindustrialisation du pays, à la désertification de l'espace rural, et à l'amenuisement de la pêche et de la marine ».

Il souligne avec force :

« La conjoncture ne crée que des emplois conjoncturels, comme les saisons ne créent que des emplois saisonniers ; les embellies qu'elle suscite ne sont que fugaces : les saisons passent et les conjonctions favorables n'ont qu'un temps. Les grandes entreprises sont engagées, malgré elles, dans des combats mortels, leur survie est subordonnée aux économies d'échelle et à une productivité accrue. Les emplois pour occuper les inoccupés sont du chômage masqué, qui prennent sur le pouvoir d'investir et d'acheter. Seules les PME et les entreprises nouvelles sont capables de créer de vrais emplois nouveaux, correspondant à de vraies demandes. Il faut laisser se développer sans entrave un flux permanent d'entreprises nouvelles.

« Croit-on sincèrement que la plupart de ces salariés ou de ces artisans, qui envisagent de se lancer et créer des emplois, vont le faire ? Devant la permanence de la mise au pilori médiatique des employeurs... ils renoncent ! Les conditions morales faites aux chefs d'entreprise, sont toujours plus indignes ! Quoiqu'ils fassent, ces femmes et ces hommes d'action sont responsables de tout. Critiqués, harcelés au moindre incident, quand ce n'est pas l'hallali et la curée. Cette situation de gâchis n'est civiquement plus acceptable. Les juristes qui ont inventé l'abus de droit et l'abus de biens sociaux, doivent faire reconnaître pénalement l'abus de suspicion et l'abus de dénigrement !! Cette atmosphère délétère à l'entreprise, doit se dissiper et vite ! Tout homme a le droit d'être respecté et sa dignité

protégée, les chefs d'entreprise comme les autres !

« C'est pourquoi, la Société tient à le proclamer et donner en exemple aux Françaises et aux Français, des femmes et des hommes d'entreprise qui ont la passion de l'industrie. Ils ont investi leur talent, souvent leurs avoirs. Ils ont pris

des risques et continuent d'en prendre pour conserver des emplois et une industrie à la France, ils méritent la considération et la reconnaissance des Français. C'est le sens des Chaptal ».

Les Lauréats 1997

Sur recommandation du conseil d'administration de la SEIN, le Chaptal de l'industrie est attribué à l'unanimité à :

M. Serge DASSAULT

Dassault Aviation, fondée en 1945, est actuellement la seule société aéronautique et spatiale au monde qui reste dirigée par la famille de son fondateur, Marcel Dassault. Les dirigeants et le personnel de l'entreprise ont réussi à la hisser au plus haut niveau de l'industrie aéronautique et permis à la France de retrouver, après la seconde guerre mondiale, sa place de grande nation industrielle aéronautique.

Serge Dassault est très tôt partie prenante de cette aventure. Polytechnicien (1949), diplômé de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique il assumera successivement des responsabilités dans les services les plus importants : au bureau d'études des Avions Marcel Dassault (1951), aux essais en vol, responsable des Super-Mystères B-2, Étendard, Mirage III et Mirage IV (1953), comme directeur des exportations de la Générale Aéronautique Marcel Dassault (1961), il est à l'origine de la vente de Mirage III en Suisse et en Australie, il organisera la campagne de vente des Mystère 20 aux États-Unis. En 1963, il entre à l'Électronique Marcel Dassault (actuellement Dassault Électronique) dont il devient Président Directeur Général en 1967. En 1986, il est élu Président-Directeur général de Dassault-Aviation, qui produit les avions de combat Mirage 2000, Rafale, Atlantique 2. Il réorganise l'entreprise pour en faire une des plus performantes sociétés aéronautiques européennes.

Dassault-Aviation n'a cessé de développer tout un ensemble de technologies de pointe, couvrant le métier d'avionneur. Cette maîtrise technologique concerne, entre autres, les études aérodynamiques et celles des structures, l'intégration des systèmes, l'ingénierie concourante, les commandes de vol électriques ou encore des procédés de fabrication ou de formage. Les logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CFAO CATIA et CADAM) sont des références mondiales. Dassault-Aviation maîtrise 17 des 22 technologies définies comme stratégiques aux États-Unis.

Le Groupe Dassault Industries, dont Serge Dassault est président, s'est développé grâce à une politique de diversification dynamique et systématique dans tous les domaines privilégiant la technologique. Depuis 1945, à partir ou autour de Dassault Aviation, ont été créés : Dassault Électronique (1962), Dassault Falcon Service (1967), SABCA (1968), Dassault Falcon Jet (1972), Dassault Systèmes (1981), Sogitec (1984), Dassault Automatismes et Télécommunications (1991) et Dassault Investissements (1992). Ces activités sont complémentaires et donnent au Groupe des atouts considérables dans les domaines stratégiques. Commissaire Général du Salon du Bourget entre 1975 et 1993, Serge Dassault sera Président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) de 1993 à 1997.

Il consacre de plus une part de ses efforts à des activités sociales, en 1972, il crée l'Association Française pour la Participation dans les Entreprises (AFPE), dont l'objet est d'améliorer les relations sociales dans les entreprises et de motiver le personnel. Sa démarche, qui est fondée sur le consensus social, a pris le nom de "gestion participative". Serge Dassault est commandeur de la Légion d'Honneur. Il a été élu conseiller régional de l'Ile-de-France en 1986, conseiller général de l'Essonne en 1988 et maire de Corbeil-Essonnes en 1995.

Recevant son Chaptal, M. Dassault a précisé que « cette récompense honorait [ses] compagnons, ingénieurs et techniciens, qui ont fait de Dassault un exemple de l'excellence française dans le monde ». Il a ensuite rappelé qu'une « politique économique libérale est incontournable pour retenir les jeunes entrepreneurs, et que la gestion participative est essentielle pour motiver les salariés. C'est la compétitivité de l'industrie qui est en jeu, pour que la France sorte de sa voie de sous-développement... ». Et de conclure : « Antoine Chaptal assignait à l'industrie nationale comme dispositions stratégiques : "éclairer et développer ce qui est connu, perfectionner ce que l'on pratique et créer de nouvelles productions". C'est encore vrai aujourd'hui, pourquoi ne pas le faire ? ».

Sur recommandation du Comité des Arts mécaniques un Chaptal est attribué à :

Mme Martine CLEMENT

Madame Martine Clément est chef d'entreprise dans la métallurgie. Après son diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 1964, ses diplômes de troisième cycle de droit et de l'Institut d'Administration des Entreprises, elle entre dans l'entreprise familiale, présidée depuis 1952 par son père Monsieur Rousset-Bert. Tout en dirigeant le secrétariat général de la Société de Galvanoplastie Industrielle, elle étudie l'électrochimie au Conservatoire des Arts et Métiers, où elle obtient un nouveau diplôme, qui la qualifie sur le plan scientifique et technique. Elle devient Président Directeur Général de la S.G.I., créée en 1932, qui est actuellement le leader français en traitement de surface à façon.

Martine Clément est une professionnelle reconnue pour ses qualités scientifiques, elle est administrateur du Comité National de la Recherche Scientifique. Elle est également reconnue comme une juriste prudente et excellente et pour sa ténacité, ce qui l'a conduite en 1993 à la présidence de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et de la Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique, elle est administrateur du C.F.C.E. et du C.e.p.m.e. Présidente de la Commission des Moyennes et Petites Entreprises du CNPF, elle est vice-présidente de la Confédération. Mariée à Jean-Paul Clément, elle est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Lors de la cérémonie, Mme Clément a rappelé la nécessité d'avoir une industrie prospère : « *il n'y a pas de nation forte sans industrie forte. C'est elle qui génère une grande partie des services, et en garantit le développement* ». Elle a par ailleurs dénoncé le « *dénigrement du ministère de l'industrie, qui est pourtant un partenaire vital* ».

Sur recommandation du Comité des Arts chimiques un Chaptal est attribué au

Pr. Yves LAURENT

Yves Laurent est né en 1939 à Saint Pol de Léon (Finistère). Après un doctorat d'État ès Sciences Physiques en 1968 avec mention très honorable et félicitations du jury en soutenant un mémoire intitulé « Contribution à l'étude des systèmes calcium-azote et calcium-silicium-azote » 1960 à 1990, il est universitaire passant d'assistant à Professeur des Universités, de première classe. L'ensemble de ses travaux s'est concrétisé par 29 brevets d'invention (hors extensions), 134 publications et 74 communications à des colloques et congrès largement internationaux.

Directeur des Laboratoires de Chimie des Matériaux de l'Université de Rennes 1 depuis sa fondation en 1987, le professeur Yves Laurent n'a cessé d'initier et de diriger des recherches concernant la préparation, la caractérisation et l'étude de nouveaux matériaux vitreux ou cristallisés de type nitrure. Sur un plan fondamental, ses travaux se distinguent notamment par l'obtention de phases solides inédites (composés azotés à structure particulière), de nouvelles classes de verres oxyazotés et de nouveaux composés fibreux ou particuliers. Il a le souci du développement et de valorisation de la recherche. Le souci du développement industriel effectif qui l'a conduit à créer deux entreprises : La SODEVA au Bourget du Lac (Savoie) et CERNIX en banlieue de Rennes pour la fabrication de réactif (nitrure d'aluminium) selon un nouveau mode de synthèse. (Prix de Société Innovante attribué par le magazine l'Usine Nouvelle en 1996).

Le Chaptal vient consacrer l'ensemble de cette remarquable démarche alliant recherche de base, applications et valorisation industrielle, et ces larges succès acquis. La cérémonie fut l'occasion pour M. Laurent d'insister sur le fait « *qu'on ne fait de bonnes sciences appliquées qu'avec une bonne science fondamentale* », et sur les conditions de travail du scientifique qui « *a l'éternité pour chercher quand il est au labo, et la fin du mois pour trouver quand il est dans l'entreprise* »...

Sur recommandation du Comité du Commerce, des Transports, du Tourisme et de l'Outremer, un Chaptal est attribué à :

M. Marcel FABRE

Marcel Fabre est né à Fort de France (Martinique), il se consacre depuis près de 40 ans au développement économique de ce territoire d'outre-mer. Il est présent dans la production bananière, l'équipement hôtelier et touristique, le transport, l'industrie mécanique, la grande distribution à travers la société commerciale et industrielle de la Martinique, enfin le secteur de la communication avec un réseau de quinze radios associatives consacrées en particulier au développement de l'information pour les entreprises et les cadres. Depuis de nombreuses années le rayonnement du groupe Fabre-Domergue a dépassé le cadre

régional. Il est devenu un partenaire incontournable de la production bananière. Marcel Fabre et ses partenaires sont très actifs auprès des instances communautaires afin de les informer parmi leurs idées maîtresses et ont mis en place un Observatoire du marché facilitant la gestion et la révision des quotas d'importation. Marcel Fabre a su, avec détermination, développer une société patrimoniale moteur du développement régional et se hissant à la dimension d'un partenaire international. Recevant son Chaptal, M. Fabre s'est déclaré ému et a rappelé « le dynamisme de sa société, qui ne cesse de créer des emplois, et de l'outremer, toujours prompt à défendre la France ».

Sur recommandation du Comité de l'Agriculture et des Industries agro-alimentaires, un Chaptal est attribué à :

M. Daniel ROULLIER

Il y a 38 ans, rien du groupe Roullier n'existait. La réussite de cette entreprise familiale de première génération est l'oeuvre d'un seft made man, de grande qualité. Daniel Roullier est à la fois entreprenant, innovant, stratège, animateur et ... sympathique. Sa performance est d'autant plus significative, qu'il s'est engagé seul, sur le marché réputé saturé des engrais, qui était l'apanage traditionnel de très grands groupes, à forte capacité d'investissement. Il a su découvrir chez le consommateur final, l'agriculteur, des besoins solvables insatisfaits et y répondre avec sérieux. Un temps Président de sa Chambre de commerce, sa plus grande perplexité est de constater que seulement un petit nombre de Français entreprennent, alors que le champ des possibilités avec réussite assurée est immense, à la condition de travailler en professionnel et de ne pas se laisser disperser.

Sur recommandation du Comité des Arts économiques, un Chaptal est attribué à :

M. Louis LE DUFF

Finistérien de 51 ans, Louis Le Duff est un créateur d'entreprises et d'industries alimentaires. Après des études au Collège de la Croix Rouge à Brest, puis à École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises d'Angers (ESSCA), il part au Québec à l'Université de Sherbrooke, sur les hauteurs de Montréal, pour préparer un MBA. Son dynamisme enthousiaste le conduit à ouvrir son premier restaurant : une crêperie près de son Université canadienne.

Aujourd'hui le groupe Le Duff est constitué de "La Brioche Dorée" (181 magasins en 1996), du "Fournil de Pierre" (une chaîne de boulangerie traditionnelle) de "La Pizza Lucio", et des établissements industriels BRIDOR, créés en 1987, en Amérique du nord.

Le groupe aujourd'hui c'est plus de 2.000 créations d'emplois et un chiffre d'affaires qui tend vers le milliard de francs. Son dynamisme communicatif, sa capacité peu commune d'entreprendre, son courage de poursuivre valent amplement à M. Le Duff l'attribution d'un Chaptal.

Sur recommandation du Comité de la Construction et des Beaux-Arts, un Chaptal est attribué à :

M. Jean-Louis BRAULT

Né en 1939, Jean-Louis BRAULT, est Président Directeur Général, depuis le 8 Novembre 1995 d'un empire d'entreprises, opérant dans tous les domaines du génie civil (béton, métal et enrobés), sur tous les continents, qui a pris le nom de Groupe GTM.

Cet ancien élève de l'École Polytechnique (1959), Chevalier de la Légion d'Honneur, a fait un parcours exemplaire, qui à chaque étape, l'a préparé techniquement et commercialement à remplir les hautes responsabilités planétaires de stratège et de gestionnaire qu'il assume.

Il débute dans l'administration des ponts & chaussées, puis rejoint la direction de l'équipement à Rouen. Il reçoit en 1978 la médaille de vermeil de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale. Nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées en 1977, il quitte la fonction publique pour l'entreprise Bouygues qu'il quitte au bout de sept ans pour assumer les responsabilités de Président Directeur Général, durant 12 ans, successivement dans plusieurs entreprises spécialisées dans les branches du génie civil, Entrepote international, Dégremont, Dumez, Dumez-GTM, enfin GTM-Entrepote devenue à son initiative Groupe GTM. Ce groupe qui comprend Solétanche-Bachy, CFE, Dumez-GTM, Dumez construction, Jean

Lefebvre, ETPM, Entrepote Delattre-Levivier, Cofiroute, Ingerop et bien d'autres filiales, fait 40% de son chiffre d'affaires à l'international, avec pour objectif d'y réaliser 50%.

Dans ce monde industriel très spécifique des travaux d'art et de génie civil, la crise l'a désigné comme étant l'un des meilleurs sinon le meilleur. Talentueux "récidiviste", M. Brault s'est inquiété « du nombre croissant de jeunes français s'installant à l'étranger non pour exporter leur savoir-faire, mais pour fuir une situation sociale et fiscale handicapante. Il faut réagir pour empêcher la création d'une Société de découragement de l'industrie nationale... »

Sur recommandation du Comité des Arts physiques, un Chaptal est attribué à :

M. Marc LASSUS

Ingénieur et Docteur ès-Sciences, Marc Lassus, né en 1938 à Orthez (Pyrénées Atlantiques) a fait toute sa carrière dans le domaine des semi-conducteurs aux États-Unis, en Écosse et en France. Ce champion de France de rugby (International Universitaire), a commencé sa carrière chez Motorola-semi-conducteurs (1967-1980), tout d'abord à Phoenix (Arizona) de 1967 à 1970, comme Ingénieur en recherche & développement puis comme Ingénieur de production des circuits intégrés. Ensuite à Toulouse de 1970 à 1979 comme Directeur de production des circuits intégrés, puis Directeur européen des circuits intégrés bipolaires. De 1979 à 1980, il est Directeur du centre de production (1400 personnes), de Motorola semi-conducteurs Scotland (East-Kilbride) puis Directeur européen microprocesseurs et mémoires.

En 1981, il entre chez Matra-Harris semi-conducteurs comme Directeur Général et fondateur de MHS Nantes, puis intègre Thomson semi-conducteurs en 1985 en tant que Directeur Général de la division MOS (mémoires et microprocesseurs). Marc Lassus réalise que la carte de crédit, inventée par Yves Gautier et perfectionnée grâce à l'intégration d'une puce électronique par Moréno (distingué par la Société il y a quelques années), a un avenir fabuleux, et crée avec des collègues de travail Gemplus en Mai 1988, dont il prend la présidence. Neuf ans après, Gemplus emploie plus de 3.000 personnes. Ce coureur à pied et ses associés accumulent, comme dans le sport, des victoires en technologie et en action commerciale.

Son dynamisme mis au service du développement, de la qualité et de l'esprit de conquête économique, vaut à Marc Lassus l'attribution d'un Chaptal 1997.

Sur recommandation du Comité des Arts de la Communication, un Chaptal est attribué à :

M. Jean MIOT

Jean Miot est Président Directeur Général de l'Agence France Presse. Il s'est préparé à cette mission comme administrateur de plusieurs sociétés, dont la Sofirad, le Press Club de France, la Socpresse... Il a été membre du directoire de la société de gestion, directeur délégué du Figaro et de 1993 à 1996 Président du Conseil de surveillance du Figaro. Né en 1939, il a effectué toute sa carrière dans le journalisme (presse régionale et d'outre-mer puis presse nationale du groupe Hersant). Dans un milieu professionnel, où il existe souvent une rupture entre la gestion, la production et la rédaction, il est pleinement reconnu tant par les gestionnaires que par ses collègues.

De 1986 à 1996, il a présidé le Syndicat de la Presse Parisienne, la Coopérative Nationale d'Approvisionnement des Quotidiens, l'OJD ainsi que la Fédération Nationale de la Presse Française. Il est également Président du Cercle d'information sur les Médias, vice-président de l'Association Presse Enseignement et membre de nombreuses associations de journalistes et de confréries prônant le bien manger et le boire bon. Chevalier de la Légion d'Honneur, il est membre du Conseil Économique et Social.

Jean Miot a une très haute conception du métier de journaliste et de l'information, il tient à ce qu'elle soit vérifiée et les sources identifiées, avant d'être diffusée. Règle déontologique essentielle au poste qu'il occupe, dans un monde médiatisé, où les fausses nouvelles comme les vraies diffusent d'un média à l'autre par effet de résonance et balaient le monde.

« L'AFP aujourd'hui, a déclaré M. Miot, ce n'est pas simplement l'information : c'est aussi la haute-technologie et le multimédia. A travers moi, c'est toute l'AFP qui est récompensée : si nous ne sommes pas encore les premiers en chiffre d'affaires, l'équipe talentueuse et compétente qui la compose lui fait en tout cas occuper le premier rang mondial quant à la qualité et au sérieux de l'information ».

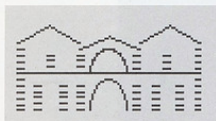


M. Serge Dassault et le Président Bernard Mousson



De gauche à droite : MM. Jean-Louis Brault, Jean Miot, Mme Martine Clément, MM. Serge Dassault, Yves Laurent, Marcel Fabre et Bernard Mousson.

Remise des Montgolfier 1997



Après avoir accueilli chaleureusement les récipiendaires et leurs invités, puis rappelé les objectifs de la Société, le Président de la Société évoqua le passé de la salle où ils se sont rassemblés.

« A l'origine c'était la salle d'escrime des mousquetaires ou des gendarmes de Louis XIII, achetée par la Société pour exposer les modèles des inventeurs et des industriels français ou étrangers. Elle a vu Appert, Pasteur, Curie recevoir leurs bourses pour financer leurs recherches appliquées (conserves, maladies du vin, radiologie). C'est ici qu'a eu lieu la première projection privée des Frères Lumière, une plaque rappelle l'événement, Gaumont et Pathé présents et y ont pris un certain intérêt, comme quoi il est bon de se faire connaître. Elle a été le lieu de grandes conférences sur l'état de la science applicable, plus de 600.

A cette heure même, un historien chercheur soutient sa thèse sur l'un de nos plus éminents membres Henri Le Chatelier, qui a présidé un temps la Société. Sous son impulsion, il a engagé et encouragé, en France, la recherche appliquée comme le souhaitait Chaptal. Elle a également poussé à l'organisation du travail par le taylorisme et la normalisation, dont elle a fait connaître les possibilités ».

A l'attention des récipiendaires il ajoutera : «Aujourd'hui vous êtes là parce que la Société souhaite que vous soyez mieux connus parce que vous le méritez et de plus vous servez l'industrie et la France. Pour son bicentenaire la Société publiera la liste complète de tous ceux qui ont été encouragés vous serez de ceux-là ».

Ensuite Joseph Borel, "Chaptal 1996", l'un des dix plus éminents ingénieurs sur le plan mondial dans le domaine des semi-conducteurs et des circuits intégrés a commenté avec une clarté remarquable, la projection de 29 graphiques pour expliquer, en cinq points, à l'assistance

l'évolution de la Microélectronique, « un métier mal connu malgré l'universalité de ses applications » :

- Les applications de la microélectronique, moteurs de la productivité, des professionnels comme du grand public, fondées sur les semiconducteurs.

- L'évolution de la complexité des circuits intégrés, ces petit bouts de silicium qui stockent et traitent de l'information : leur taille est en constante baisse tandis que leur densité est toujours en hausse, avec une plus grande intégration des fonctions.

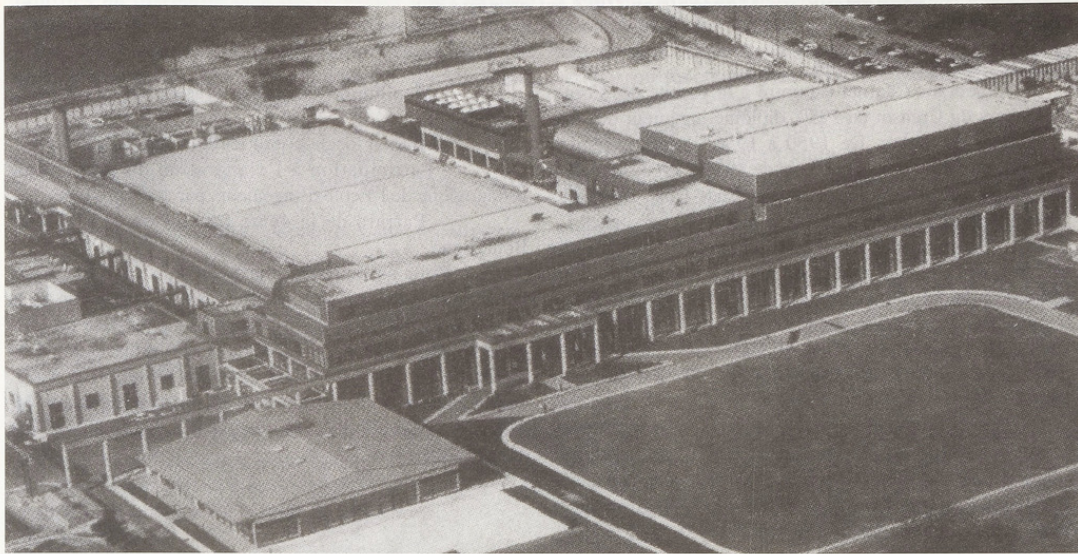
- La technologie de production : c'est une industrie lourde bien que le produit soit microscopique, mais très rentable : Sur le site de Crolles (voir photo), cinq milliards de francs ont été investis depuis 1993, pour une capacité de production actuelle de 5 milliards de francs par an.

- L'organisation de la recherche/développement : la rapidité des évolutions impose d'énormes investissements, et le coût des machines oblige la recherche à se faire sur le lieu de production. De plus en plus, la mission de R&D est rapatriée chez l'industriel.

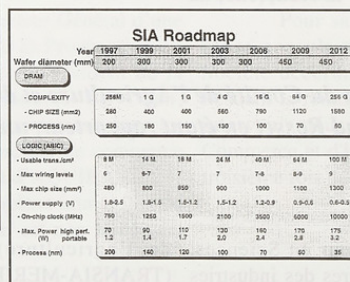
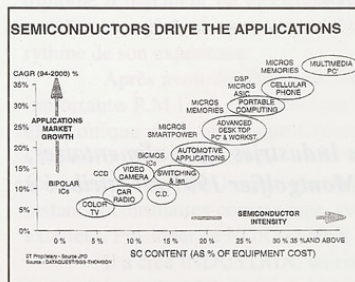
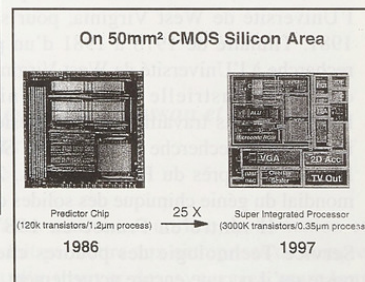
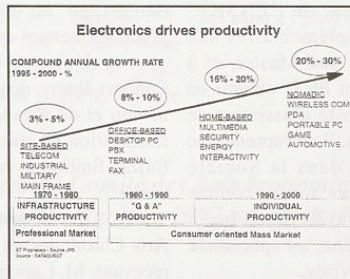
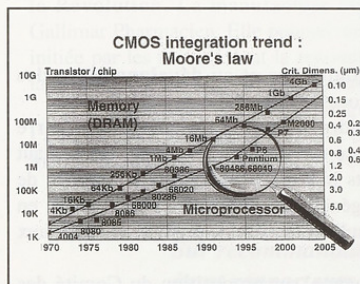
- Conséquences : une plus grande intégration des circuits réduit le nombre des fournisseurs, mais la France a les moyens de rester compétitive, « si elle a la volonté de faire travailler ensemble industriels et chercheurs ».

(Page ci-contre, à titre d'exemple, les cinq graphiques illustrant les deux premiers points de l'exposé de M. Borel).

Ensuite, Madame Stibbe et Monsieur Emptoz donnent alternativement lecture des résumés des rapports qui ont motivé dans le domaine propre de chacun l'attribution d'un "Montgolfier 97". Monsieur Borel remet à chacune et à chacun des Lauréats leur médaille en les complimentant de manière personnalisée. Tous les récipiendaires expriment, à leur tour leur satisfaction et leur fierté d'avoir été distingués.



Vue aérienne du site de Crolles



TO SATISFY THE MARKET NEEDS, INDUSTRY MUST INVEST \$160 bn CUMULATED 94-2000 IN NEW FABs (ICs ONLY)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total Market Market \$B	96	110	120	137	165	200	220
N° of Fab's added each year to fulfill market demand	20	19	17	18	17	16	15
Cumulative n° of established Fab's	20	39	56	74	91	107	122
Average cost per fab (M\$)	0.75	0.9	1.1	1.2	1.5	1.9	2.3
Total Capital Spending per Year \$B	15	17.1	18.7	21.6	25.5	30.4	34.5

(*) 0.35 μ or better; 200 mm; 3 500 wafers/week; facility

Sur recommandation du Comité des Arts Mécaniques, M. Jean Dollet en étant rapporteur, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. Georges CHARNET

Georges Charnet est entré à la société des Forges et Ateliers du Creusot en 1950, diplômé ingénieur des Arts et Métiers de Cluny. De 1950 à 1956, il sera ingénieur d'études aux moteurs diesel, puis de 1956 à 1963, Ingénieur de fabrication. Il fera des stages aux États-Unis. De 1963 à 1966, il sera chef d'atelier d'une unité de 700 personnes.

Directeur de la division Énergie de Creusot Loire au Creusot et chef d'établissement d'une unité de 2500 personnes dont 190 ingénieurs, 810 ATAM, 1500 ouvriers. Il participe à de nombreuses négociations en Chine, en URSS, en Allemagne de l'Est, au Brésil, aux États Unis. Il présidera le comité des directeurs de 1977 à 1980 et de 1983 à 1985.

Auteur de plusieurs publications techniques, sociales et éthiques, il a eu et a toujours de nombreux engagements sociaux et culturels. Citons en quelques uns :

- Président du conseil d'administration de la Maison de la culture du Creusot (1969-1972)

- Membre du bureau de l'association patronale 1977-1985,

- Mission locale avenir jeunes Creusot-Montceau

- Participation à l'élaboration du programme pédagogique de l'École d'ingénieurs par apprentissage

- Parrain de la 4^{ème} promotion de l'ITII de Bourgogne.

Pour sa brillante carrière dans la mécanique industrielle, pour son engagement dans la préparation de la relève, le Comité des Arts Mécaniques a justement proposé en 1997, Georges Charnet, Chevalier de l'ordre national du mérite au titre de l'industrie, pour un Montgolfier 1997. Très attaché à la conservation du patrimoine industriel, M. Charnet a rappelé que « l'industrie est une aventure qui mérite d'être vécue ».

Sur recommandation du Comité des Arts Chimiques, M. Daniel Decroocq en étant

M. Pierre LABOURT-IBARRE

Pierre Labourt-Ibarre, ingénieur de l'ENSIGC Toulouse, a poursuivi des études complémentaires aux USA, à l'Université Notre-Dame, pour son Master, et à l'Université de West Virginia, pour son Ph.D obtenu en 1981. Titulaire de 1978 à 1981 d'un poste d'assistant de recherche à l'Université de West Virginia, il entreprend une carrière industrielle aux États-Unis dans la Société Evergreen puis travaille pendant plusieurs années comme ingénieur de recherche au Particulate Solid Research Inc. à New-York auprès du Professeur F.A. Zenz, un spécialiste mondial du génie chimique des solides divisés.

Il rentre en France en 1987 comme chef du Service Technologie des poudres chez Rhône-Poulenc, poste qu'il occupe encore actuellement, consacrant dès lors ses activités aux problèmes relatifs à la recherche, au

démarrage, au dégoullottage et au développement des procédés mettant en oeuvre des solides.

Dans ce cadre, l'équipe qu'anime M. Pierre Labourt-Ibarre dispose désormais d'une expertise de haut niveau et de résultats industriels marquants en matière de fluidisation et plus généralement d'opérations de mise en forme, finition et conditionnement de produits et matériaux variés.

En conséquence, sur proposition du Comité des Arts Chimiques un Montgolfier 1997 lui est attribué. En le recevant, M. Labourt-Ibarre a déclaré : « Je ne serais pas là sans mon épouse et les grands professionnels que j'ai connus aux Etats-Unis ».

Sur recommandation du Comité de l'Agriculture et des Industries agro-alimentaires, M. le Docteur Roland Rosset en étant rapporteur, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. François-Marie LUQUET

François-Marie Luquet, Docteur en Sciences, Diplômé de l'Institut d'Études Supérieures des industries laitières (INA-PG) et de l'Institut Pasteur de Lille, a 62 ans.

Il a développé sa carrière dans de multiples domaines de l'alimentation : enseignement (ENSIA), expertise de laboratoire (services vétérinaires du Ministère

de l'agriculture), marketing et recherche privée (TRANSIA-MERIEUX), recherche industrielle appliquée (Directeur du Centre International de recherche Daniel CARASSO - Groupe BSN-DANONE).

Il a créé une association humanitaire comportant aujourd'hui au sein du réseau Re-VIVRE dont il est le

directeur, 350 centres de solidarité destinés à aider les familles en difficulté et à les réinsérer dans le tissu économique traditionnel. A cet effet il organise une collecte auprès des industriels de l'agro-alimentaire des produits non commercialisables (défectuosités d'aspect, d'emballages, d'étiquetages...) en les analysant (respect des qualités organoleptiques et hygiéniques) puis en les reconditionnant et en les distribuant aux centres du réseau.

Chaque centre comporte cinq unités fonctionnelles:

- un magasin de solidarité : accueil et vente des aliments à des prix inférieurs à 20% de leur valeur réelle
- un lieu de préparation de plats
- un lieu d'information à l'équilibre nutritionnel
- un lieu d'accueil social et de service
- un centre de dépistage conseil santé

M. Nicolas TROUBAT

Nicolas Troubat a 65 ans. Il est à la tête d'une entreprise familiale, secondé par sa fille Catherine qualifiée du titre d'apprentie-patron. Cette P.M.I. fabrique 250 tonnes de bonbons à l'anis verte ou "Pinpinella Anisum" — une variété locale.

Cette entreprise a été créée en 1923 par le père de Nicolas, qui avait repris une manufacture de bonbons à l'anis, installée depuis la Convention dans l'Abbaye de Flavigny, après l'expulsion des moines bénédictins durant la Révolution. La manufacture était alors dirigée par Gallimar Pharmacien. Elle poursuivait donc une production initiée par les moines dont la renommée la fait remonter à la fin du XVI^e siècle, voire bien avant selon la légende.

La marque "Anis de Flavigny" est probablement l'une des plus anciennes marques de France et le grand mérite de Nicolas Troubat est d'avoir su négocier l'usure

On conçoit l'originalité et l'intérêt du réseau Re-VIVRE qui d'une part permet aux industriels de participer à une oeuvre de solidarité en évitant la destruction de denrées parfaitement salubres, d'autre part crée des emplois pour assurer son fonctionnement. Enfin il facilite la survie des personnes en difficulté.

Pour tous ces motifs le Comité d'Agriculture considérant les services éminents rendus par François-Marie Luquet à l'Agro-alimentaire et à la collectivité, le félicite chaleureusement et la Société lui décerne un Montgolfier. M. Luquet, absent lors de la cérémonie, s'est fait représenter par un proche collaborateur qui a réaffirmé « la nécessité de venir en aide aux milliers de personnes vivant, en France, dans le mal-être ».

des modes grâce à une politique intelligente de communication et d'avoir gardé au joli village de Flavigny sur Ozeray le parfum de l'anis, entretenu un patrimoine architectural de valeur et donné aux habitants une vingtaine d'emplois.

Sur proposition du Comité des Arts économiques, la Société a attribué à Nicolas Troubat un Montgolfier en souhaitant qu'il y ait beaucoup d'entreprises comme la sienne dans les nombreux villages de France. Après avoir remercié la Société, M. Troubat a comparé son entreprise aux abeilles, « petites mais produisant une douceur exquise grâce à leur ruche », et a manifesté son amour et celui de ses salariés pour les bonbons.

Sur recommandation du Comité des Arts économiques, MM. Mousson et Gotlieb en étant rapporteurs, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. Marcel HOSTE

Marcel Hoste est né en 1941 et a obtenu son diplôme d'ingénieur en électronique en 1963. Il suit une carrière exemplaire où ses responsabilités se sont accrues au rythme de son expérience.

Après avoir été Président Directeur Général d'une importante P.M.I., il est Directeur de la Prospection en électronique dans le groupe Crouzet et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, aboutissement d'une longue vie de dévouement dans les instances consulaires comme juge, conseiller du commerce extérieur, Président de NORMANEX et d'AQUIBAN.

Il a créé INDUSTRIA, un complexe immobilier du savoir-faire industriel de la région, qui est non seulement

un carrefour d'affaires mais aussi un lieu de formation et d'information qui doit permettre aux entreprises de rompre leur isolement et d'y trouver des synergies pour leur développement.

Pour sa brillante carrière, son dévouement à la cause consulaire et cette initiative pour l'industrie, la Société décerne à Marcel Hoste un Montgolfier 1997. Pendant la remise, le Président Bernard Mousson a tenu à intervenir pour saluer le dynamisme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, récompensée ici pour la troisième fois.

M. Robert GERMINET

Robert Germinet, Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire, est également depuis six ans le Directeur de l'École des Mines de Nantes. Cette école d'ingénieur,

l'une des deux dernières construites à l'initiative du Ministère de l'Industrie en 1993, Robert Germinet l'a voulu novatrice dans la formation des ingénieurs. Il a récemment dressé un tableau de sa conception innovante de

l'enseignement des sciences dans un ouvrage intitulé : *L'ingénieur ingénieur*.

Les qualités à développer chez l'élève la créativité, le sens du réel et la maîtrise de l'incertain nécessitent de revoir la formation des ingénieurs, en insistant davantage sur la formation par l'action et le sens de l'observation. A l'École des Mines de Nantes, la démarche classique hypothético-déductive qui part des concepts pour arriver à l'observation est complétée par une démarche empirico-inductive où l'expérimentation précède la théorie. Ce modèle d'enseignement rejoint celui que Georges Charpak, prix Nobel de Physique, préconise pour les écoles primaires en France, comme cela se fait aux États-Unis depuis plusieurs années.

Robert Germinet, convaincu de la nécessité de

faire évoluer l'ensemble de la filière éducative en ce sens vient de lancer à l'École des Mines de Nantes, en partenariat avec des instituteurs et des sociétés privées, un programme multimédia de formation des maîtres d'école à ce concept de "la main à la pâte".

Sa démarche rejoint le souhait exprimé par de nombreux chefs d'entreprise de voir se développer en France à côté ou en complément des formations conceptuelles et déductives des formations concrètes et inductives. Elle s'inscrit dans ce mouvement, avec le renouveau de l'apprentissage et la formation alternée.

La Société lui a décerné un Montgolfier pour appuyer ses efforts et l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Sur recommandation du Comité du Commerce, des Transports, du Tourisme et de l'Outremer, M. Cipolin en étant rapporteur, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. Raymond BAGNIS

Raymond Bagnis est médecin militaire ; il a effectué presque toute sa carrière dans les territoires hors métropole et en particulier a exercé d'importantes responsabilités pendant de nombreuses années à l'Institut Malardé à Papeete, Tahiti. Cet établissement est de stricte tradition pasteurienne et l'on sait à quel point la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a aidé Pasteur pour ses travaux.

Les travaux du Docteur Bagnis et de l'équipe de Malardé ont permis de préciser le rôle du vecteur de la Ciguareta, véritable fléau frappant la richesse halieutique, notamment dans cette partie du monde. Ce vecteur qu'ils ont baptisé "Gambier Discus", du nom de l'archipel des gambiers ou il a été localisé, est une algue microscopique qui rend toxique les poissons qui l'ingèrent ; leur consommation par l'homme entraîne des manifestations nerveuses graves liées au désamorçage de la pompe à calcium entraînant des séquelles pouvant occasionner la mort.

M. ROBERT WAN

Robert Wan est un industriel de Tahiti qui s'est voué depuis plusieurs années au développement d'un secteur capital de l'économie polynésienne : la perle noire.

La mise en place, dans cette région d'un pacte dit de progrès fait l'inventaire des possibilités et à côté du tourisme, l'accent est mis sur l'exploitation rationnelle et systématique de la perle noire. Pour mémoire, notons qu'en 1997, la Polynésie a vendu 14,78 tonnes de perles noires pour un Chiffre d'Affaires de 14,4 Milliards de Francs CEP.

Ce secteur en expansion constitue une véritable industrie qui n'est pas simplement liée à une collecte, une cueillette de ces produits dans la tradition des pêcheurs légendaires. Cette industrie suppose la mise en place de fermes perlières où des spécialistes procèdent préalablement à des greffes qui se développent dans des mûrisseries. La commercialisation est précédée d'une

Depuis cette découverte importante, une course de vitesse compétitive a eu lieu entre les États-Unis sur la côte pacifique, le Japon et la France afin de reconstituer la très longue chaîne structurelle de la toxine ; sa maîtrise permettrait alors non seulement de commercialiser dans de meilleures conditions de sécurité la pêche de cette région mais également laisse présager d'autres découvertes scientifiques médicales.

Pour ces raisons, la commission du Commerce, des Transports, du Tourisme et de l'Outre Mer a proposé l'attribution d'un Montgolfier au Docteur Raymond Bagnis la Société a suivi cette proposition. Le Dr Bagnis étant resté en Polynésie, son représentant à la cérémonie à indiqué que *« l'industrie, trop souvent perçue comme une exploitation, pouvait aussi être un instrument de libération, comme le montrent les travaux de la SEIN »*.

sélection des meilleurs spécimens propres à séduire les bijouteries du monde entier.

Robert WAN à la tête de sa société Tahiti Perle et au sein du GIE Perles Tahiti, a contribué par des investissements importants et une activité promotionnelle à populariser un produit qui avait au début du mal à s'imposer sur un marché autre que celui du Japon, parce que mal connu et se heurtant à l'imaginaire particulier et contraignant de la perle blanche.

M. Robert Wan en oeuvrant pour l'ouverture de nouveaux marchés a favorisé la rentabilité de tout un secteur dont profitent de nombreuses familles polynésiennes. L'attribution d'un Montgolfier 1997 souligne une action qui a sa source en Outre Mer mais profite également au développement du commerce et du tourisme métropolitains.

Sur recommandation du Comité des constructions et des Beaux-Arts, MM. Gouranton, Carayon, Morisset et Chardin en étant rapporteurs, un Montgolfier 1997 est attribué à :

MM. Jean DUBUS et Jean-Pierre LOTT

Dubus et Lott sont Architectes DPLG et associés dans une agence d'architecture, qui s'est spécialisée depuis sa création dans les commandes de bâtiments publics d'importance nationale et internationale, touchant aux domaines les plus prestigieux et les plus variés : ambassades, palais de justice, universités, etc...

Ils ont notamment réalisé l'immeuble "villas" et la "cité des arts" à Paris en 1989, le lycée international de Ferney Voltaire en 1990, l'Ambassade de France à Phnom Penh au Cambodge entre 1993 et 1995 et à Evreux, de 1990 à 1995, la faculté de sciences et de droit et le Palais de Justice. Ils viennent d'achever la construction du collège Kennedy au Mans et celle de l'École Supérieure des Cadres de l'Éducation Nationale au futuroscope de Poitiers.

Lauréats en 1991 de la consultation organisée par la Ville d'Amiens, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de la Somme et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens pour la construction de l'École d'Ingénieurs ESIEE, Jean Dubus et Jean-Pierre Lott livrent un de leur bâtiment les plus audacieux.

L'E.S.I.E.E. Amiens, gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens est jumelée avec une école de Marne-la-Vallée (gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) : l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique. Elle accueille 450 élèves ingénieurs en formation sur cinq ans. Intégré dans la ville et situé en bord de Somme, ce projet important de plus de 12 000 m² regroupe des laboratoires, des salles de cours et des amphithéâtres.

Le choix des formes qui se multiplient au gré des

fonctions apporte le contrepoint imaginaire et onirique indispensable face à la rigueur et à l'abstraction de l'enseignement scientifique. L'image de l'école tout entière se cristallise dans la coupole de cinquante mètres de diamètre qui enserme les amphithéâtres et qui à elle seule crée un repère urbain devenu familier à tous les citoyens. Le bâtiment dont la singulière blancheur se reflète dans l'eau du fleuve s'inscrit en courbes douces dans ce cadre magnifique qu'offrent les rives de la Somme et la silhouette majestueuse de la cathédrale d'Amiens.

Une des performances techniques remarquables du chantier reste évidemment le coulage en continu de la coque et de la dimension monumentale de l'échafaudage et des coffrages qui ont été nécessaires.

Réalisé dans un délai très court (moins de douze mois) le bâtiment a exploité toutes les qualités et l'énergie des partenaires de la construction principalement l'entreprise générale Quille et le bureau d'études techniques Séchaud & Bossuyt — sous la direction des architectes qui ont assuré personnellement la conception et le suivi du chantier.

Pour avoir fait progressé l'architecture et la construction, Jean Dubus et Jean-Pierre Lott ont mérité l'attribution d'un Montgolfier 1997.

M. Yo KAMINAGAI

Yo Kaminagai, âgé de 39 ans et né à Paris de parents japonais, est ingénieur civil des Ponts et Chaussées.

En 1982, il fait un stage à la RATP, puis est recruté au service commercial pour mettre en place des services innovants en direction de la clientèle.

C'est tout naturellement qu'il dirige maintenant la cellule "design et standards" de la RATP, composée d'une quinzaine de personnes et qui a pour but d'unifier les initiatives prises au sein de l'entreprise concernant les espaces, les objets, les signes.

M. Yo Kaminagai peut réaliser ainsi la double passion de son enfance, le dessin, dans la tradition de son père, artiste peintre cité Falguière, et les transports du futur: *« design et métro ont toujours marché ensemble, dit-il, c'est le mot design qui n'existait pas. Notre mission c'est de marier l'héritage valable du passé avec les fonctionnements modernes de demain, ceux que le client attend. »*

Culturellement, Yo Kaminagai est parfaitement l'homme de la situation. C'est lui qui a coordonné, animé la définition, par exemple, du mobilier de Meteor. Il a su faire

appel à des spécialistes extérieurs tout en n'abandonnant jamais son amicale conviction et, en particulier, la charte graphique. Cette bible qui définit exactement les couleurs et toute la signalétique, est un instrument mis au point par sa cellule. Le vert jade et le logo sont désormais, et pour longtemps, l'image de la RATP. Cette image, associée à l'esthétique et à la qualité des matériaux, doivent conduire au respect des espaces et des véhicules.

C'est cette innovation futuriste dans le respect de la tradition et de la sécurité, que gère pour notre plus grande satisfaction, Yo Kaminagai. Sur rapport de Jean Carayon, Président du Comité Construction et Beaux Arts, qui a jugé que Yo Kaminagai a mérité, avec notre estime, un Montgolfier 1997.

M. Kaminagai a remercié son père, qui lui a appris *« l'opiniâtreté et la relativité, grâce à la double culture »*. Il a aussi tenu à remercier son équipe dans cette *« bataille de goût et de sens »*, et rappelé qu'à travers lui, c'est la RATP qui est récompensée dans ses efforts pour relever les défis du service, de l'urbanisme et de la sécurité.

M. Bruno RADIGUET

Né en 1948, il sera diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures en 1971. Depuis 1972, il exerce pleinement le métier d'ingénieur constructeur au sein du groupe Bouygues.

Les ouvrages d'art très divers dont il a assuré la conception générale, mais aussi celle des détails dans l'exécution finale des projets, comptent parmi les plus considérables et les plus novateurs.

Le remplacement des âmes pleines en béton par des treillis pour les tabliers des ponts en béton précontraint est une spécialité du groupe Bouygues à laquelle Bruno Radiguet a grandement participé (viaduc de Buby au Koweït : 2500 mètres de tablier, viaduc de Sylans : 2 fois 1600 mètres).

En 1994, il propose pour le viaduc du Boulonnais sur l'Autoroute A 16 un projet original ; cet ouvrage comporte plusieurs travées de 110 mètres dans lesquelles le treillis en béton a été remplacé par un treillis en acier. L'intérêt de ces structures est d'abord le gain en poids, mais aussi une certaine élégance conférée par la transparence relative laissée par les treillis ajourés.

L'activité de Bruno Radiguet s'étend à bien d'autres ouvrages d'art prestigieux que les ponts à treillis.

- fondations du viaduc de l'Île de Ré,
- tablier du viaduc de Rochefort sur la Charente,
- pont à haubans sur l'Isère pour l'autoroute A 49,

- réparation du viaduc d'Oléron,
- viaducs de Rambler à Hong Kong,
- construction des pylônes de 200 mètres de hauteur pour le pont suspendu Tsing-Ma à Hong Kong,
- viaducs d'Avignon sur le Rhône pour la SNCF,
- viaducs MTR 510 à Hong Kong,
- le stade Charlety à Paris constitué par des portiques en béton précontraint,
- des réservoirs en béton précontraint au Qatar, pour le stockage de 80 000 m3 de gaz naturel.

Au cours de ce séjour de 18 mois (1984-85) dans le bureau d'Études HDR, filiale du groupe Bouygues aux États-Unis, il a d'abord passé avec succès les examens nécessaires à l'obtention de la licence de Professional Engineer. L'expérience qu'il a acquise au cours de ce séjour lui a permis de devenir un véritable exportateur des techniques françaises. Bruno Radiguet fait également partie de cette nébuleuse d'enseignants, sans doute pas assez reconnus, mais qui contribuent fortement au renom de nos écoles d'ingénieurs.

Par le prix Montgolfier qu'elle lui décerne, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale honore Bruno Radiguet pour la grande diversité de ses hautes compétences dans le domaine des grands ouvrages en béton précontraint.

M. TRI VAN DUC

Tri Van Duc est né en 1939 à Saigon (Viêt-nam). Il obtint, en 1953, une bourse du gouvernement français pour continuer sa scolarité en France. Il obtiendra son diplôme d'Ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures en 1965, et entre au bureau d'études de la Société Générale d'Entreprises (SGE), dans le service consacré à la conception et l'exécution des grands ouvrages d'art, son initiation se faisant sous les auspices d'ingénieurs prestigieux : Roger Lacroix, Jacques Fauchart et Jean-Louis Brault.

En 1967, premier pont à Oissel, ouvrage en béton précontraint, construit par encorbellements successifs. Par la suite il se verra confier la plupart des ponts en béton précontraint construits par encorbellements successifs réalisés par la SGE : pont sur la Saône à Fourvière, pont de Croix-Luizet, pont de Hilbringen en Allemagne, pont des Marais à Valenciennes.

Puis se sera les viaducs d'accès du pont de Saint-Nazaire, ouvrages d'un autre type à poutres préfabriquées précontraintes. Il participera à la réalisation d'une quarantaine d'ouvrages de ce type. Il établit un dossier pilote, le "PSP 96", sur la conception et le calcul des passages supérieurs préfabriqués, qui a reçu, en 1997, l'agrément du Service Technique des Routes et Autoroutes (SETRA), et sera intégré dans l'édition de 1996. Le dossier "PSP 96" a servi de base aux ouvrages d'art de l'autoroute A85 Angers-Tours et à ceux de l'autoroute A28 Alençon-Le Mans-Tours, en cours de construction.

En 1975, nouveau type d'ouvrages : les ponts en béton précontraints mis en place par poussage (Viaduc de Saint-Isidore à Nice, le pont ferroviaire sur la Marne à

Chalifert, le viaduc de Rochepinard et le viaduc du Cher du TGV Atlantique, le PI4 de la Francilienne sur l'autoroute A6. En 1989, François Hanus, directeur Technique de la SOGEA, le détache pour représenter l'Entreprise au sein du GIE du Pont de Normandie.

En 1992, Tri Van Duc aborde les travaux souterrains : lignes 2 et 3 du métro d'Athènes, ligne 2 du métro du Caire, ligne 1 du métro de Rennes, tunnel Est de l'A86 à l'Ouest, avant-projet du métro de Copenhague, métro de Bangkok; tunnels sous le canal de Suez. Il représente son entreprise au sein du groupe de travail n°18 de l'Association Française des Travaux en Souterrain (AFTES). Toutes ces expériences professionnelles révèlent un esprit ouvert, curieux de tout, poussé à rechercher l'excellence dans chacun des domaines techniques qu'il a à connaître.

Actuellement il est Ingénieur en Chef à la Direction Technique de l'entreprise Campenon Bernard SGE. Le comité des constructions et Beaux-Arts, très conscient de l'importance de l'œuvre accomplie, a proposé de remettre à Tri Van Duc, le prix Montgolfier en reconnaissance de son talent, de son énergie, de sa capacité à connaître les nouveautés de l'art de construire les ponts et tunnels, la SEIN a approuvé cette proposition.

Sur recommandation du Comité des Arts physiques, MM. Bellanger, Carpentier, Cornillault, Peter et Dieulesaint en étant rapporteurs, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. Jean-Pierre COUDREUSE

Jean-Pierre Coudreuse est âgé de 51 ans, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENST. En 1971 il entre au CNET à Lannion comme ingénieur d'études sur le réseau numérique. Après plusieurs années passées dans le domaine de la commutation, il prend en 1980 la direction du département des réseaux à large bande et il initie des études sur le multiplexage asynchrone. En 1982, il lance le projet PRELUDE, qui incorpore la plupart des fonctions de l'ATM (Asynchronous Transfer Mode). A partir de 1989, il est rapporteur au CCITT et, sous sa direction, la normalisation de l'ATM est réalisée, préparant une nouvelle génération des réseaux mondiaux de

télécommunication.

Pour sa vision de l'évolution des télécommunications, pour son rôle de pionnier, pour ses innovations et pour son apport essentiel à la normalisation de l'ATM, le Comité des Arts Physiques a proposé d'attribuer à Jean-Pierre Coudreuse un Montgolfier 97, ce qui a été approuvé par la Société. M. Coudreuse a fait remarquer que « *ce qui a fait l'essor des télécommunications depuis 30 ans, c'est : une recherche ambitieuse, un peu folle, une industrie qui a su prendre le relais et un opérateur qui a eu la volonté de s'engager dans de grands projets* ».

M. Jean-Paul GAFFARD

Jean-Paul Gaffard a obtenu son diplôme d'Ingénieur de l'École Supérieure d'Optique en 1958. Ses premiers travaux, objet de sa thèse de Docteur-Ingénieur, ont été effectués à Saint-Gobain Automation de 1958 à 1964. Ils ont concerné la détection des défauts de surface et la mesure de la qualité du poli des glaces, obtenues en ruban.

Il a ensuite conduit, dans une filiale commune de Thomson et de Hughes Aircraft, des études sur les imageurs infrarouges, pour applications civiles et militaires et principalement pour imagerie médicale. En 1968, il est entré aux Laboratoires de Marcoussis, Centre de Recherches de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) chargé d'études de composants optiques spéciaux, pour les applications militaires des lasers de puissance.

A partir de 1975, il s'est spécialisé dans les Optiques Adaptatives. Au départ, les applications visées étaient purement militaires, avec la nécessité de transmettre à grande distance des faisceaux laser intenses, même à travers une atmosphère turbulente.

Il a su associer les études technologiques, purement opto-mécaniques et celles beaucoup plus théoriques, concernant la commande électronique des miroirs déformables. Au départ, ces commandes étaient analogiques, mais elles sont devenues numériques, grâce au développement des calculateurs.

En 1987, Jean-Paul Gaffard a permis le transfert de ces études à l'astronomie, en association avec l'Observatoire de Meudon et l'ONERA, qui s'est chargé de l'analyse des fronts d'ondes optiques parvenant aux télescopes. A cette occasion, Jean-Paul Gaffard a étudié et réalisé la première commande modale, d'abord au point de vue théorique, avec une estimation de la validité des corrections, puis par la réalisation du dispositif pratique. Celui-ci, appelé COMON, a été effectivement le premier système civil d'imagerie astronomique à haute résolution et a été reconnu comme tel par l'ensemble de la communauté.

Il a ensuite mené des études théoriques sur les efficacités de corrections obtenues, lorsqu'il y a un retard dans la boucle d'asservissement ou en présence de bruit. Ces techniques ont été transposées vers les expériences de physique fondamentale, en permettant de corriger les déformations des miroirs à rayons x, sur les lignes de lumière qui suivent les accélérateurs de particules, comme les synchrotrons.

Jean-Paul Gaffard reçoit ce Montgolfier 1997 pour sa contribution importante au développement de ces techniques d'optique moderne.

M. François MICHERON

François Micheron, Docteur ès Sciences Physiques, est né en 1939. Il a effectué une carrière très équilibrée entre Recherche, Industrie et Enseignement.

Il soutient sa thèse de Docteur Troisième cycle alors qu'il est depuis 4 ans ingénieur de Recherche à la C.S.F. à Dijon. Deux ans plus tard, il est détaché par Thomson-CSF à l'Université de Dijon, où il soutiendra sa thèse de Doctorat ès Sciences Physiques en 1970.

Il revient dans la Recherche Industrielle (au Laboratoire Central de Recherches de Thomson-CSF), où il fera de l'optique, de la physico-chimie et de l'électronique médicale : c'est dans cette période qu'il développera une race originale de polymères piézo-électriques à applications

variées, dont la fabrication conduira à la création d'un dispositif industriel d'importance significative.

Après avoir été quelques temps Directeur Scientifique de la C.G.R., il assure maintenant ces fonctions à Thomson-C.S.F. Optronique, une Société qui est peut-être aujourd'hui le numéro un mondial dans son domaine.

Il a déposé plus de cent brevets, ...et il enseigne à l'École Louis de Broglie de Rennes.

Un Montgolfier est décerné à François Micheron sur proposition du Comité des Arts Physiques.

M. Jean-Marie PETER

Ingénieur SUPELEC, J.M. Peter a effectué une carrière que l'on peut certainement qualifier d'exemplaire. Après avoir utilement approfondi ses connaissances de base acquises à l'École Supérieure d'Électricité (diplômé en 1953) en y restant quelques années comme chef de travaux. Il entre à Thomson comme ingénieur d'études en équipements ; à cette occasion, il est amené à concevoir et développer des commandes de moteur et autres équipements utilisant des semi-conducteurs de puissance. Ceci le conduira alors (il a alors environ 40 ans) à entrer dans l'industrie des semi-conducteurs de puissance pour la faire bénéficier de son expérience d'utilisateur (Sescosem, devenu Thomson-Semiconducteurs puis S.G.S.-Thomson), où il occupera des postes de responsabilité technique de plus en plus élevée, en terminant Directeur du "marketing"

du marché industriel.

A 60 ans il quitte l'industrie pour faire profiter les étudiants de son expérience exceptionnelle, technique et industrielle. Habilité à diriger les recherches, il dirige des thésards en semi-conducteurs, enseigne à l'E.N.S. de CACHAN, ainsi qu'en Belgique, Allemagne, États-Unis d'Amérique, et il organise des activités de formation pour enseignants du Supérieur Technique qui ont un très grand succès mérité.

Il est président du Club 13 (Électrotechnique et Électronique des Systèmes Industriels) de la Société des Électriciens.

Un Montgolfier 1997 est décerné à Jean-Marie Peter, pour son parcours et cette deuxième carrière exemplaire.

M. Léandre POURCELOT

Léandre Pourcelot, professeur à l'Université de Tours, a commencé sa carrière comme ingénieur. Diplômé, en 1963, de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Lyon, il construit, en élaborant une thèse de Docteur-Ingénieur, un vélocimètre sanguin à ultrasons basé sur l'effet Doppler. Après l'avoir expérimenté au service de chirurgie en CHU, il se soucie de l'industrialiser en participant à la création de la société Delalande Électronique. Ce vélocimètre a connu un grand succès commercial. En 1968, il entre dans l'équipe du professeur Thérèse Planiol, à la faculté de Médecine de Tours. En poursuivant ses travaux d'exploration vasculaire non invasive, il complète des études médicales et devient, en 1978, docteur spécialisé en médecine nucléaire. Remarquable organisateur, il crée avec Thérèse Planiol, en 1972, la Société Française pour l'Application des Ultrasons à la Médecine et à la Biologie puis, en 1975, le Club Doppler et en développant un laboratoire de Génie Biologique et Médical.

En 1980, Léandre Pourcelot est chef du service de Médecine Nucléaire et Ultrasons du CHU Bretonneau de Tours. En perfectionnant les techniques à ultrasons dans divers secteurs de l'imagerie médicale, il met au point les premiers appareils d'échographie Doppler pour astronautes. "Spatialisés" par le CNES, ses appareils sont embarqués lors de plusieurs vols - en 1982 (vol franco-soviétique) - en

1984 (vol soviétique de longue durée (237 jours) - en 1985 (vol international de la navette américaine) - en 1988 (vol franco-soviétique) - en 1993 (vol franco-soviétique, vol américano-européen). La compétence de l'équipe du professeur Pourcelot dans l'exploration cardio-vasculaire des astronautes est internationalement reconnue.

En 1984, il crée la société Vermon spécialisée dans la construction de transducteurs et capteurs à ultrasons pour l'industrie, elle compte une cinquantaine de personnes. Fédérateur d'énergie pour faire progresser la recherche, il crée en 1988, une unité INSERM dont la vocation est l'étude du "Système nerveux du fœtus à l'enfant" - en 1990, puis un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ultrasons (35 personnes), destiné à développer la recherche et à organiser le transfert des technologies vers l'industrie.

Distingué par l'Académie de Médecine et l'Académie des Sciences, il a aussi reçu le prix Judith Resnik de la société américaine IEEE (The Institute of Electrical and Electronics Engineers).

En le proposant pour un Montgolfier, le comité des Arts Physiques tient à faire reconnaître son rôle éminent dans le développement de l'instrumentation appliquée à la médecine spatiale et ses mérites de créateur d'entreprises. La Société confirme pleinement ce choix.

Sur recommandation du Comité des Arts de la communication, Mme Aragnetti, MM. Godbert, Norek et Fontana en étant rapporteurs, un Montgolfier 1997 est attribué à :

M. Bruno LETORT

Bruno Letort est né en 1963. Il a fait le Conservatoire National Supérieur de Paris puis l'École Normale supérieure de Musique, en Histoire de la musique. Sa production comme compositeur est considérable et variée :

- pièces pour guitare, pour ensemble de jazz, pour sextet, pour quatuor à corde, pour orchestre,
- un requiem, musique de film, d'exposition, de

télévision... Il assimile toutes les innovations et compose et enregistre sur disque laser des œuvres interactives.

Il compose "François Villon, l'Opéra" — opéra interactif sur disque laser interactif et CD Rom, sur un livret d'Orlando de Rudder, décors de Jean-François Dumont.

Cette activité de compositeur et de chef d'orchestre est ponctuée par des conférences sur la musique

et l'informatique, la réalisation du film documentaire "Zones Interactives", par sa participation à la Revue sonore (Vol.3) du Cabinet de Musique Généraliste.

Après avoir été un temps, pour apprendre les différents aspects de la production enregistrée :

- Directeur artistique d'une maison d'édition de disques,
- Directeur de la collection "Musiques et musiciens du monde",
- Directeur de Production de disques pour enfants et variétés,
- Concepteur de l'atelier micro-informatique musicale pour l'Exposition "Les métiers du son" Cité des Sciences et de l'Industrie,
- Producteur délégué sur France-Musique de l'émission, *Papillons de Nuit et Dépêches-Notes*, puis de *Musique Pluriel* puis de l'émission *Tapage Nocturne*, consacrée aux musiques d'aujourd'hui (musique répétitive, musique pour

l'image, musiques alternatives...) 1994-1997,

- Chargé de mission pour Radio France auprès de la direction de la musique pour le développement des données associées aux programmes.

Bruno Letort a été le créateur du site Internet de France-Musique pour la Consultation interactive des programmes et le développeur d'une cellule de musique interactive (Février 96 à novembre 97).

Le progrès industriel a parfois besoin de la collaboration d'artistes, l'interactivité ne peut se concevoir et ne pourra se développer sans leur intervention dans plusieurs disciplines. Pour son travail de pionnier et son intérêt pour les nouvelles technologies dans son art, Bruno Letort se voit attribué, par la Société, sur proposition du Comité des Arts de la Communication et de la Formation, un Montgolfier 97.

MM. Claude BERROU et Alain GLAVIEUX

Claude Berrou, né en 1951, est Ingénieur diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG). Enseignant-chercheur à l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne depuis sa création (1977). Professeur au Département Électronique, il enseigne la physique des composants à semi-conducteur et la conception des circuits électroniques. Son activité de recherche porte sur l'interaction algorithme/silicium dans le domaine des circuits pour les communications numériques, plus particulièrement les codes correcteurs d'erreurs. Initiateur des travaux sur les turbo codes.

Alain Glavieux, né le 4 juillet 1949, est Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, habilité à diriger des recherches de l'Université de Rennes I. Professeur à l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, il dirige depuis 1994 le département Signal et Communications de cet établissement. Il enseigne la théorie des communications et le codage de l'information. Ses recherches sont orientées vers les communications numériques et les techniques de codage correcteurs d'erreurs.

L'invention des turbo codes par Claude Berrou et Alain Glavieux, a un caractère de très haute technicité. Un turbo code est construit comme l'association de deux "petits" codes liés par une fonction d'entrelacement temporel et le décodeur associé traite alternativement ces deux codes en répercutant sur l'un les résultats produits par l'autre a pour but d'éliminer les erreurs de communication numérique. Ce code composite est analogue à une grille de mots croisés, si l'on compare les mots de la grille à l'information utile et les définitions à l'information redondante. Un premier décodage horizontal permet de remplir certaines cases, puis le décodage vertical confirme ou remet en cause les premiers résultats et permet aussi de remplir d'autres cases. A nouveau, un décodage horizontal

apporte de nouvelles lettres et ainsi de suite jusqu'à la convergence totale et la restitution de la grille complète.

Pour obtenir les résultats qui firent rapidement la renommée des turbo codes, les inventeurs eurent à introduire des concepts nouveaux, (neuf brevets ont été déposés par France Télécom et Télédiffusion de France sur l'effet turbo et ses applications). Les turbo-codes furent présentés à la « *Conference on Communications (ICC)* », à Genève en 1993. L'impact auprès des spécialistes fut considérable. En septembre 1997, à Brest, le premier symposium international sur les turbo codes a réuni 170 spécialistes venus de tous les pays impliqués qui ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle approche du codage.

Aujourd'hui, de nombreux chercheurs et ingénieurs, à travers le monde entier, s'intéressent aux aspects théoriques de cette découverte ou imaginent d'en tirer profit dans la spécification de nouveaux systèmes de transmission. Les turbo codes sont devenus une philosophie nouvelles des communications numériques (on parle de turbo communications).

Dans deux ans environ, les missions du type Voyager, Pathfinder, ... mettront en oeuvre un turbo code pour la protection des transmissions. Le code est en cours de normalisation. Ces succès rapides constituent une formidable reconnaissance pour le travail mené par les inventeurs et leurs collaborateurs à l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne.

Claude Berrou et Alain Glavieux ont reçu le prix Stephen O. Rice 1997 pour le meilleur article publié en 1996 dans la revue *IEEE Transactions on Communications* (USA). Claude Berrou s'est également vu attribuer la médaille Ampère de la Société des Électriciens et Électroniciens (club traitement du signal). La Société leur a attribué à chacun un Montgolfier 1997.

M. Christian TAFANI

Dans ses fonctions de délégué à la recherche et à la technologie du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Christian Tafani est, sur le site prestigieux de Sophia-Antipolis qui réunit des centres d'excellence de la recherche de l'enseignement et des entreprises, le promoteur de l'intelligence économique. "Se définissant comme un ensemble d'actions coordonnées de recherche, de traitement, de diffusion et de protection de l'information, associant l'État et le monde des entreprises, l' <intelligence économique> est au service des acteurs économiques nationaux".

Afin de "renforcer, à tous les niveaux, la capacité de concertation et d'échange d'informations entre les acteurs économiques et politiques", M. Christian Tafani est le pionnier d'un certain nombre d'initiatives dans le traitement et la diffusion de l'information scientifique et technique en faveur du développement de l'industrie notamment dans les hautes technologies :

- Première synthèse des résultats scientifiques de la DRET en 1989,

- Organisateur des premiers Forums d'échanges technologiques Est-Ouest sur l'imagerie satellitaire et le traitement du signal (1993 et 1994),

- Organisateur du premier Forum de l'Intelligence Économique Sophia - Antipolis (1997),

- Créateur du premier Mastère d'Intelligence Économique par la C.C.I. de Nice (1996),

- Fondateur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis du Laboratoire d'Étude et de Recherche en Intelligence Comparée (LERIEC).

Toutes ces activités se trouvent au carrefour de la recherche, de l'enseignement et des entreprises. Elles bénéficient directement aux entreprises de haute-technologie, des PME/PMI aux grands groupes nationaux dans leur besoin de maîtrise de l'information stratégique.

Elles méritent à leur promoteur la récompense d'un Montgolfier 1997 par notre Société qui confirmera.

M. Thierry Le Roy

Né en 1959 Thierry Le Roy est diplômé de l'ESME en ingénierie électronique et a suivi de nombreux cycles de formation en management et gestion à l'INSEAD. Il rejoint Sun Microsystems France en 1987, prendra la direction de la stratégie des technologies RISC SPARC pour l'Europe entre 1988 et 1989.

Ensuite, il part pour Londres jusqu'en 1992 où il prend des responsabilités marketing au niveau européen avant de diriger, jusqu'en 1995, la structure First Person Interactives Services à Paris. Il y crée la joint-venture Sun-Thomson Multimédia et rapproche, France-Télécom, BT, Siemens, Alcatel, Matra Hachette, Canal + de Sun Microsystems.

Ces dix années passées dans le marketing international, jusqu'à la création de First Person Interactive et la Technologie Open TV (qu'utilise aujourd'hui TPS) ont été pour Thierry Le Roy l'occasion d'acquérir une triple conviction : qu'internet, en tant qu'outil d'échange

d'information mondial, est une technologie d'avenir ; que cette technologie, nécessite l'apparition de nouvelles structures, dédiées à la conception et réalisation de sites web, Internet, Intranet et Extranet qui intègrent en elles-mêmes la dimension SSII, la dimension Agence de Communication et la dimension "Écriture Multimédia" et génèrent de nouvelles compétences ; que la France prend un retard inquiétant et qu'il appartient aux entreprises françaises de relever le défi des mondes "virtuels".

Il fonde CoPlaNet en Avril 1995, Architecte-conseil en Communication Interactive, qui assure la maîtrise d'oeuvre de sites Internet, Intranet, Extranet majeurs au niveau national et international, dont l'activité est en pleine expansion. Aujourd'hui, l'équipe de Thierry Le Roy est composée de près de trente personnes.

Pour son dynamisme et ses compétences Thierry Le Roy, reçoit de la Société un Montgolfier 1997.

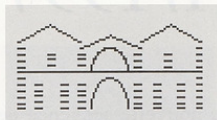
*

*

*

Henri Normant

1907/1997



Henri Normant, membre éminent du Comité des Arts Chimiques, a été le 29^{ème} Président, unanimement apprécié, de la Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale. Il succéda en 1973 à un autre breton Jacques Tréfoüel. Sa présidence de cinq années a été marquée par 357 actions d'encouragement et par le soutien particulier apporté à Raymond Camus, Léopold Escande, au CERPHOS, à l'Aérospatial et à la SGE. Il choisira son successeur à la présidence en la personne d'un agronome Jean Buré.

Né à Plozevet en 1907, après des études primaires au village puis au collège Saint-Louis à Brest, Henri Normant passe son bac de Sciences en 1925, sa licence à l'Université de Caen en 1927 et obtient l'agrégation de sciences physiques en 1931. Il enseignera au Lycée de Roanne puis d'Angers. Sa passion pour la recherche et la chimie organique l'entraînera à mener de front son service d'enseignement et ses premières recherches.

Après sa thèse de doctorat de Sciences Physiques, soutenue en 1942, il est nommé Chef de travaux en 1945 puis professeur sans chaire à l'Université de Caen en 1948 et professeur titulaire en 1949 à celle de Lille. En 1951 chargé de cours à l'Université de Paris, il occupera de 1963 à 1978 la chaire de synthèse organique.

Sa personnalité discrète mais rigoureuse et forte attirait et son laboratoire a été une pépinière de formation de grands talents. Ses travaux ont porté principalement sur les hétérocycles oxygénés, les organométalliques et les solvants aprotiques polaires.

Ses recherches, dont les résultats se sont révélés fondamentaux, ont grandement contribué à la compréhension du « rôle du solvant » dans les réactions organiques et ont trouvé un grand développement dans la chimie supra moléculaire.

C'est en cherchant à mieux comprendre pourquoi et comment le THF (Tetrahydrofurane) exerçait une action puissante qu'il a apporté une autre contribution majeure : la réactivité anionique. Celle-ci est augmentée des milliers de fois dans des conditions particulièrement douces. L'interprétation donnée est que ce solvant colle étroitement à l'ion métallique, dégageant ainsi l'anion associé qui peut ainsi utiliser beaucoup mieux sa réactivité intrinsèque. Ce solvant est universellement utilisé.

Ses recherches sur de nouveaux agents de synthèse lui ont apporté une réputation internationale et des

invitations à prononcer des conférences dans de nombreux pays : à l'Université d'Heidelberg et de Munich en Allemagne, de Zurich en Suisse, d'Harvard, de Madison et au MIT aux États-Unis, de Delft aux Pays-Bas, de Louvain et de Bruxelles en Belgique, de Québec et Montréal au Canada, de Timisoara en Roumanie, de Santiago, de Valparaíso et de Concepcion au Chili, de Buenos Aires et de Bahia-Blanca en Argentine, Rio de Janeiro et de Salvador de Bahia au Brésil.

Toujours à l'étranger, il était lauréat de la médaille Bruylants de l'Université de Louvain (1963), de la Fondation Vant'Hoff (1969), de la médaille d'honneur Marin Drinev de l'Académie bulgare des Sciences. Il était membre des Instituts Internationaux de physique et de chimie (Comité Solvay, 1972), et de la Deutsche Akademie der Naturforscher Leopoldina (1972).

D'un naturel réservé, il parlait peu et n'aimait pas les interminables discussions des comités, où il avait le sentiment de perdre un temps précieux pour la recherche. Homme de devoir, il acceptait de consacrer des heures pour des fonctions à l'université, au CNESER, au CNRS, à l'École Supérieure de Chimie de Paris, au Service des Poudres, au Palais de la Découverte, etc. En 1971 et 1972, il a été Président de la Société Chimique de France.

Auteur de plus de 130 publications scientifiques, il déposera plus de 30 brevets. Ses mérites ont également été reconnus en France, notamment par le prix Adam Girard, le prix de la Chardonie, le prix Le Bel, la médaille Berthelot, il fut lauréat de la SCF et de l'Académie des sciences, il fut élu dans cette dernière en 1966. Ce natif de la baie d'Audierne était probablement, et cela depuis longtemps, le seul membre de l'Institut à parler le breton aussi bien que le français. Il était officier de la Légion d'Honneur et Officier des Palmes académiques.

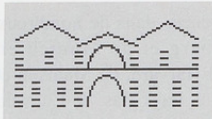
Le Professeur Henri Normant, qui nous a quitté aussi discrètement qu'il s'est comporté dans la vie, mérite la reconnaissance des Français pour l'œuvre accomplie. Il a incarné, après les années sombres de la guerre, la renaissance de la recherche française. Sa vie est un grand exemple de rigueur, de constance et d'efficacité.

Son fils Jean, également grand chercheur, s'est fait « un prénom », en chimie organométallique mais aussi à la Société d'Encouragement, où il est très apprécié. Tous ses collègues de la Société, l'assurent de leur sympathie et lui présentent leurs condoléances attristées.

B.M.

Paul Lacombe

1911/1997



Né à Lille en 1911, Paul Lacombe s'est éteint à Bourg la Reine en 1997. Ingénieur

Chimiste (École Supérieure Chimie Université de Lille), Docteur ès Sciences (Sorbonne Paris), Directeur de Recherches (CNRS), Professeur de l'École des Mines de Paris, au centre d'Études nucléaires de Saclay, à l'Université Paris 11, Président du Centre Français de la Corrosion, Membre du Comité Scientifique de la Fédération Française de la métallurgie, Membre de l'Institut (Section Chimie 1981), du CADAS (1986), Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (1991), Paul Lacombe était le grand spécialiste de la métallurgie.

Il a consacré sa carrière aux propriétés physiques polysicochimiques de nombreux métaux et ses découvertes ont débouché sur des applications pratiques de première importance. Son activité s'est manifestée dans 3 domaines de la métallurgie : celui de l'Aluminium (1932 - 1952), de l'uranium et du zirconium (1952 - 1970) et enfin du molybdène et du titane (1970 - 1982). C'est tout d'abord à l'École de Chimie de Lille et au CNRS à Paris que Paul Lacombe consacre ses premières recherches en s'attaquant à l'aluminium et à ses alliages. Il montre les conséquences de divers traitements thermiques de trempe et de revenu, traitements aboutissant à la formation de phases métastables ou stables modifiant considérablement les propriétés mécaniques et chimiques de ces corps. Il découvre l'existence d'un état intermédiaire entre l'état déformé et l'état recristallisé, sous-structure qu'il qualifie de polygonisation. Cette découverte sera à l'origine de très nombreuses études, en France et à l'étranger, études qui conduiront à une meilleure connaissance d'une part des déformations, à chaud des métaux et de leurs alliages (fluage), et d'autre part des phénomènes de corrosion et de résistance à la corrosion.

Paul Lacombe par ses travaux participe à la prééminence de la Science Française dans le domaine de l'aluminium.

Paul Lacombe dans une nouvelle séquence de recherches effectuées à l'École des Mines de Paris et au Centre d'Études Nucléaires de Saclay se penche sur l'uranium et le zirconium. Leurs transformations liées à l'application de hautes températures sont mises en lumière et précisent les conditions de leur recours lors de l'irradiation dans les piles nucléaires. Ces connaissances élargies à d'autres métaux et alliages (fer, nickel, chrome) permettent de comprendre les mécanismes de diffusion et d'oxydation prenant naissance à haute température.

Paul Lacombe dans une troisième étape, parcourue essentiellement au Centre d'Études Nucléaires de Saclay, applique ses recherches au nickel et au titane et leurs alliages (corps utilisés en aéronautique) mais aussi au tritium radioactif, au fer et ses alliages fragilisés par l'hydrogène radioactif.

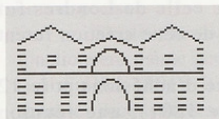
Paul Lacombe était Docteur Honoris causa de multiples universités étrangères (Louvain, Gand, Neuchâtel, Sudbury au Canada, Madrid, Duro preto au Brésil) et membre d'honneur de nombreuses Sociétés et Instituts spécialisés dans la métallurgie. Il avait reçu des récompenses scientifiques prestigieuses (prix Sainte Claire Deville, Charles Eichner, Le Chatelier, Médaille Heyn de la Deutsche Gesellschaft für Metallkunde, médaille d'or Cavallero de la Fédération Européenne de Corrosion (1968) et la médaille de platine de la Metals Society of the Institute of Metals). Il a été enfin élu en 1986 Membre Associé de l'Académie Polonaise des Sciences et en 1991 Membre émérite de l'Académie Européenne.

Paul Lacombe avait reçu des décorations françaises reconnaissant ses services éminents : officiers de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Officier des Palmes Académiques, Croix de Guerre 1939-1945 mais aussi Commandeur de l'Ordre du Soleil Levant (Japon).

Paul Lacombe était père de six enfants et dix-sept petits-enfants dont deux arrière-petits-enfants.

Raymond Paul

1907/1997



Personnalité exceptionnelle, le professeur Raymond Paul a profondément marqué tous ceux qui l'ont rencontré.

Le Professeur Marc Julia a publié sur Raymond Paul un article* qui retrace magistralement à la fois l'oeuvre du savant, de l'enseignant et du Directeur Scientifique de Rhône-Poulenc. Certains traits de sa personnalité méritent sans doute d'être rappelés parce qu'ils concernent plus particulièrement la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, à laquelle il a d'ailleurs consacré beaucoup de temps et de foi.

Il a toujours eu le souci de donner un sens aux activités industrielles. Dans un article publié dans notre revue, il avait d'ailleurs écrit : « ce qui justifie le développement industriel, c'est de faire profiter le plus grand nombre des progrès de la science ». Mais s'il alliait un esprit inventif à un grand pragmatisme, il ne se départissait jamais de sa grande attention aux hommes et à tout ce qui touche à la vie. En toutes circonstances, son réflexe de pharmacien intervenait : « primum non nocere » (d'abord ne pas nuire). Quand on fait de la chimie, que ce soit pour fabriquer des médicaments ou bien d'autres choses, il faut toujours s'interroger sur les risques de nuisances. Il se préoccupait également de l'environnement. A ce sujet, on peut dire qu'il avait un souci d'écologie, avant même que le mot soit pris dans son acception actuelle.

D'une façon générale, il était bienveillant et déployait beaucoup d'efficacité pour tirer d'affaires les personnes en difficulté même quand celles-ci s'étaient d'elles mêmes mises en mauvaise situation.

En revanche, il ne supportait pas la vantardise, surtout si elle pouvait avoir une conséquence pour la vie des autres.

A l'un de ses collaborateurs qui se vantait, un jour, d'avoir réalisé une moyenne kilométrique impressionnante, il avait dit : « Passez donc dans mon bureau après le déjeuner pour que nous parlions de votre successeur ! »

Il aimait à rappeler à ses collègues masculins que lorsqu'il y avait à prendre des risques, il fallait toujours demander l'avis de femmes, parce qu'elles connaissent mieux que les hommes le prix de la vie.

En toutes circonstances, ce grand patron défendait ses collaborateurs, quitte à les moriger sévèrement en tête à tête, car il assumait pleinement leur responsabilité.

Sa valeur humaine était servie par une grande intelligence et, comme il conservait son goût pour l'enseignement, tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés ont profité de cet esprit supérieur. Il est de ces hommes à qui l'on doit beaucoup.

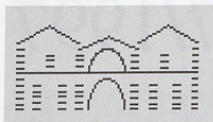
*L'actualité chimique, décembre 1997, p33

*

*

*

La S.E.I.N. et le droit associatif français



La création de la Société

En 1801, l'industrie française était anachronique en raison d'une part du conservatisme des corporations, d'autre part pour introduire la moindre innovation dans l'industrie, il fallait des autorisations difficiles à obtenir de l'ancienne Académie des Sciences, qui depuis 1669, les délivraient. Il faut ajouter l'absence d'une législation de protection des inventions, enfin une décennie de vacance pour cause de révolution.

L'agronome de Lasteyrie, qui revenait, en l'an IX de la République, d'un voyage en Europe, où il avait recensé les procédés qui lui paraissaient bon d'introduire en France, se rendit chez le financier Benjamin Delessert <<...plusieurs personnes éminentes dans les sciences, l'industrie et l'administration se trouvaient dans les salons de la rue Coq-Héron...>>.

De Lasteyrie parla des innovations et initiatives intéressantes qu'il avait remarquées lors de son voyage et surtout d'une Société fondée à Londres en 1754, au Rautwell' Coffee House, à l'initiative de William Shipley sous le titre <<Société pour l'Encouragement des Arts, des Manufactures et du Commerce>>. Il fit ressortir tous les services qu'elle avait, grâce à une souscription, rendus à l'industrie anglaise (financements, récompenses, publicité...).

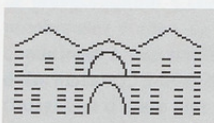
Comme il était nécessaire de rattraper tous les retards, de perfectionner et de moderniser d'urgence l'industrie, d'augmenter sa productivité et l'activer pour espérer un jour entrer en concurrence sur les marchés étrangers avec l'Angleterre et même avec les États Allemands, dopés par les réfugiés protestants français, ayant émigrés après la révocation de l'Édit de Nantes.

Ayant exploré le sujet, la nécessité de fonder une société d'encouragement à l'instar de celle de Londres fut reconnue et les premières bases de cette création furent immédiatement posées.

On fit circuler une liste d'adhésions et le 12 Vendémiaire an X (4 octobre 1801), une réunion préparatoire eut lieu, quatorze présents signèrent le procès-verbal, Lebrun et Chaptal avaient déjà fait connaître leur soutien. Moins d'un mois après, le 9 Brumaire an X, (31 Octobre 1801), la société tenait, avec un bureau provisoire présidé par Rouillé de l'Etang, sa séance d'ouverture à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de 92 de personnalités, dont les trois Consuls, 270 souscripteurs s'étant déjà engagés.

En quelques semaines, la liste des souscripteurs s'était couverte de noms considérables. Bonaparte, premier consul, s'inscrivait pour 100 souscriptions ; Cambacérès et Lebrun, deuxième et troisième Consuls, pour 12 et 30 souscriptions, Chaptal, ministre de l'Intérieur qui deviendra son premier Président, pour 50 souscriptions. Une centaine d'autres s'inscrivirent pour plusieurs souscriptions. Moins d'une année après le nombre des souscripteurs dépassait les 900.

<<Les efforts faits sous la Convention pour la défense de l'indépendance du territoire ont montré de quelle énergie et volonté le peuple français était doué ; les problèmes scientifiques et technologiques résolus permirent alors de créer des fabriques d'armes et de poudre que nous ne pouvions plus recevoir de l'étranger, montraient de quel esprit d'invention étaient également doués les français. Il appartenait à la Société de fructifier ces potentialités,...>>.



Hostilité à l'égard des organisations collectives

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale est née dans un contexte législatif particulièrement hostile. En effet, l'élan révolutionnaire voulait non seulement mettre un terme à toutes formes de privilèges héréditaires individuels et collectifs, mais aussi éradiquer les structures d'embrigadement. La Loi Le Chapelier, du 1er juin 1791 mit un terme définitif aux corporations avec pour corollaire l'impossibilité de constituer des coalitions, des syndicats et des associations professionnelles. Le tiers-état, dès les États-généraux de 1614, avait demandé en vain leur suppression. Ce vœux

fut repris par Vincent de Gournay mais c'est son disciple Turgot en 1776 qui le réalisera. Cependant son Édit avait été rapporté après six mois, malgré les efforts des Encyclopédistes, grands défenseurs des "arts utiles".

Les congrégations furent supprimées par la loi du 18 août 1792 et le 8 août 1793. La Convention vota, sur rapport du comité de l'instruction publique, la dissolution de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées de Paris et de province. Leurs biens furent confisqués et les pensions des académiciens supprimées. Enfin un décret du 20 mars 1794 mit un terme aux universités, aux facultés et collèges, organisations

corporatives de professeurs et élèves. Napoléon autorisera une reconstitution d'Universités dans une forme laïcisée, mais limitera le pouvoir des Universitaires et n'en donnera aucun aux étudiants. C'est la loi Savary de 1833 qui rétablira le co-pouvoir professeurs-étudiants, sur les Universités.

Les citoyens conservaient suivant la loi <<le droit de se réunir en sociétés libres pour contribuer aux progrès des connaissances humaines>>, mais ces interdits, ces dissolutions, ces déréglementations visant clairement à les libérer des tutelles collectives, les rendaient hésitants et circonspects.

Seule survivante la Société Philomathique fonctionnera même pendant la Terreur. En Messidor an X (juin/juillet 1801), il existait à Paris dix-sept sociétés savantes reconstituées mais elles étaient inefficaces pour l'industrie et leurs membres ne voulaient pas risquer de braver la loi Le Chapelier.

C'est par le discours fondateur que prononça le citoyen Degerando (de Gérando) à l'Hôtel de Ville de Paris devant les trois Consuls, les membres du gouvernement et les chefs d'administration présents le 31 Octobre 1801, que se dessine le positionnement social et juridique de la Société. Il s'y félicite que les institutions anciennes, <<qui enchaînaient l'industrie et flétrissaient les artisans, les fabricants et les manufacturiers>>, aient disparu approuvant implicitement la loi Le Chapelier. Il y expose le caractère philanthropique d'une association à vocation nationale ouverte à tous les citoyens animé par l'esprit public et l'amour du bien, c'est-à-dire le contraire de l'esprit corporatiste. Il se réjouit que les autorités les plus hautes apportent leurs adhésions, eux aussi comme simples citoyens, soulignant par ailleurs l'indépendance et l'impartialité de la Société. Il affirme qu'elle est <<essentiellement distincte des travaux de l'administration>> et précise au passage qu'elle n'est ni une académie, ni animée par des prétentions académiques.

La Société sera donc de nature privée et constituée de citoyens animés par l'amour du bien, sa gestion sera sévère.

Le 27 Brumaire (18 novembre 1801) une seconde assemblée générale arrêta les six premiers titres de son Règlement (véritables statuts de l'association, achevés le 28 Juin 1802). L'article 1er précise << Les citoyens, qui se sont déclarés souscripteurs, jusqu'à la seconde assemblée générale, forment la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale,

Pour devenir, dans la suite, membre de cette Société, il faut être présenté par un membre et reçu par le Conseil d'Administration,

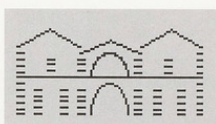
Toute personne, quelque soit son domicile, peut devenir membre de la Société ; ... >>

Les articles suivants précisent qu'il doit souscrire une contribution annuelle dont les affectations sont détaillées. Destinataire des comptes rendus, il a le droit de connaître l'activité détaillée du Conseil, son seul privilège reconnu de visiter le futur dépôt de modèles et de machines et de consulter les journaux. Le règlement organise une gestion, qui peut être qualifiée de lourde, des fonds de la souscription avec des contrôles, à plusieurs niveaux sur les perceptions et les engagements.

Le règlement des concours lancés par la Société garantit l'impartialité en précisant que les membres du Conseil d'administration (Bureau, Comités et Commission des fonds) et les censeurs ne peuvent y participer.

Lors de cette séance de Brumaire seront confirmés les membres du bureau, et élus les membres des six premiers Comités et de la Commission des Fonds. A cette date la Société avait en caisse 25.032 Francs or. Le 9 Nivôse (1er janvier 1802), en assemblée générale, fut défini le premier programme des thèmes mis au concours et assortis de prix (600 à 2.000 Francs or).

Elle disposera pour cela des moyens apportés par les souscriptions, les donations et les legs.



Circonstances de la première reconnaissance privée d'utilité publique

Un incident survenu à propos d'un legs fait à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale allait provoquer une novation juridique en France.

Le Comte Jean-Baptiste, Moïse Jollivet et la Comtesse avaient établi, par testament chez Maître Moisant le 11 octobre 1815 la Société d'Encouragement légataire universelle de leur succession. Le Comte décéda en 1818 et la Comtesse, née Louise Durand, en 1822. Les trois nièces des de cujus, non pas déshéritées mais s'estimant lésées dans le partage contestèrent la légalité de ces legs au motif de l'inexistence légale de la Société créée sous l'empire de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, qui interdisait les associations de gens d'un même métier ainsi que les coalitions. Cette loi s'appliquera d'ailleurs jusqu'en 1864 pour les coalitions, ... et 1901 pour les associations en

générale.

Postérieure à la contestation, dont elle prend acte, une ordonnance royale du 19 mars 1823, le Conseil d'État consulté, autorisait, en application de l'article 910 du code civil, la Société à accepter ce legs. Cet article précise <<Les dispositions entre vifs ou par testament, au profit ...d'établissement d'utilité publique, n'auront d'effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale.>>

Cependant pour garantir sa position dans ce litige et ceux qui pourraient survenir, le Conseil d'Administration recherchera une solution auprès du Conseil d'État, dont le Comte Jollivet avait été membre. S'inspirant de la "Charte d'incorporation" pratiquée en Angleterre pour des établissements semblables, le Conseil d'État proposera au Souverain, chef de l'État, d'approuver officiellement les statuts de la Société, lui donnant ainsi une existence légale

indiscutable. Cette homologation intervint par ordonnance royale signée Louis XVIII du 21 Août 1824.

Le terme de "reconnaissance d'utilité publique", qui ne figurait pas dans l'ordonnance précitée apparaît explicitement dans le décret du 7 février 1875. "Vu l'ordonnance royale du 21 Avril 1824, qui a déclaré établissement d'utilité publique la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale....".

Le gouvernement de son côté recherchera un compromis avec les héritières légales et invitera la Société d'Encouragement à accepter le partage du legs en deux, 261.737 Francs or revenant aux héritières. La Société accepta ce compromis.

Confortée, la Société bénéficiera de souscriptions, donations et legs, d'autant que les chefs d'États français successifs et les membres de leurs gouvernements en seront membres actifs et cotisants : Bonaparte, Le Brun, Cambacérès, Napoléon 1er, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, Napoléon III ... les Présidents de la République, jusqu'en 1940 avec le Président Albert Lebrun.

La Société d'Encouragement amplifiera ses actions bénévoles et philanthropiques vers les régions en suscitant des Sociétés pour l'Industrie indépendantes

(Amiens, Bordeaux, Lille, Marseille, Mulhouse, Nancy, Rouen ...), certaines sont toujours actives. Elle étendra ses interventions au domaine social (hygiène, sécurité, chômage, accident du travail, écoles professionnelles...). Elle suscitera en 1868 et hébergera la Société de Protection des Enfants travaillant dans les manufactures qui fédérera et orientera grâce à ses publications les très nombreuses associations locales ayant l'objectif d'empêcher l'exploitation des enfants. A la fin du XIX^e siècle, elle est devenue une véritable institution nationale, montrée en exemple aux étrangers. Les hôtes officiels du Président de la République, notamment certaines têtes couronnées ont eu dans leur programme à Paris la participation à une séance du conseil d'administration de la Société.

Fonctionnant grâce à des membres actifs bénévoles et bien gérée, le portefeuille de valeurs de la Société était devenu important et ses revenus permettaient de distribuer de nombreuses aides aux inventeurs, aux chercheurs scientifiques ou industriels et aux actions éducatives et sociales, dont aucun membre ne pouvait bénéficier.

(...)

*

*

*

Les Médailles de l'Industrie

Obéissant à son souci permanent de promotion de l'industrie et des techniques françaises, la Société récompense chaque année, par une Médaille de l'Industrie, les projets de fin d'études de jeunes élèves-ingénieurs, au talent prometteur, afin de les encourager à persévérer dans cette voie et à assurer le rayonnement futur de leur pays.

Les lauréats pour l'année scolaire 1996/1997 sont :

MM. Guillaume LANGLOIS et Stéphane GAISIER

*de la promotion 1994/1997 de l'ENSAM,
pour leurs travaux théoriques et d'expertises sur les ventilateurs automobiles*

Présentation de candidature (entreprises et collectivités)

Nom de l'établissement :
Nom de son représentant :
Fonction de son représentant :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :

Désire devenir membre de la Société

Cotisation minimale FF 2 500

Fait à le

Signature

*N. B. : Joindre une documentation sur les activités
Chèque libellé à l'ordre de la S.E.I.N*

Présentation de candidature particulière

Je soussigné(e).....
Né (e) le.....
à.....
Adresse :.....
Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Profession / employeur :.....

*Souhaite être reçu(e) membre actif de la Société**
Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'institution et payer
chaque année ma cotisation d'avance (art. 7-8-9 des statuts)
Cotisation individuelle annuelle : 500 frs

Fait à le

Signature

* cette présentation peut facultativement être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae

Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale

Fondée en 1801

Reconnue d'utilité publique en 1824

4, Place St-Germain-des-Prés, 75 006 Paris

C. C. P. 618 - 48 G Paris

Tél : 01.44.39.20.50

Fax : 01.42.84.17.73

Historique

La «Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale» a été fondée en l'an X de la République (1801) par Napoléon Bonaparte, Premier Consul, et Chaptal, ministre de l'intérieur et premier président de la société, assistés de Berthollet, Delessert, Constant, Grégoire, Laffitte, Laplace, Monge, Montgolfier, Parmentier et de nombreux autres savants, ingénieurs et hommes d'Etat.

Elle a été reconnue d'utilité publique en 1824.

Elle a poursuivi son action sous l'impulsion de présidents et d'administrateurs qui, pour la plupart, ont eu des responsabilités importantes dans l'animation des industries et des entreprises, et dans la promotion des technologies nouvelles.

Elle a encouragé nombre de découvertes, telles que le moteur à quatre temps (Beau de Rochas), la photographie (Niepce et Daguerre) ou encore le cinématographe (les frères Lumière). La Société a soutenu financièrement une partie des travaux de Pasteur et de nombreuses initiatives sociales.

But

Conformément à ses statuts, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale s'efforce de mener des actions en vue de la promotion des technologies françaises, du développement des industries de notre pays et de l'encouragement de toutes les formes d'entreprises. Elle a également vocation à l'enseignement supérieur et continu, et au mécénat.

— Second semestre 1997/Premier semestre 1998 —

DOUAI - IMP. COMMERCIALE - Tél. 03 27 99 13 29